



## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 3 FEVRIER 2022

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 64                | 43       | 50      |

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 3 février à dix-huit heures,

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sigloy sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

**Étaient présent(e)s :** Mesdames, Messieurs,

**Communauté de Communes de la Forêt :** ROUX Sylvie ; DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; LOISEAU Dominique ; TOMA Mugolino.

**Communauté de Communes des Loges :** TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; MEUNIER Éric ; PASSIGNY Christian ; BOITARD Jean François ; PERY Célie ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE MATAYER Pascal ; DERY Christian ; TURPIN Joël ; CROISSET Sophie ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; de COURCY Christian ; PREVOST Sylvie ; de BEAUREGARD Arnaud ; BOURILLON Christophe

**Communauté de Communes du Val de Sully :** AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert ; GRESSETTE Danielle ; MOTTAIS Alain ; DEBRUS Marie-Hélène ; BRAGUE Nicole ; COLAS Christian ; HAUTIN Johanny ; ASSELIN Jean-Claude ; HAUER Éric ; DEGRÉMONT Damien ; LEGRAND Éric ;

**Communauté de Communes des Portes de Sologne :** ROCHE Jean-Paul ; GAUDÉ Michel ; DE PELICHY Constance ; BOILEAU Nicole ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; SALVAN Joachim ; TREMAULT Denis ; de DREUZY Philippe.

**Ainsi que :** Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition, Nathan GRAIGNON chargé de mission SCoT/COT, Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; BRIE Bertrand, CROIBIER Bruno

**Pouvoir accordé :** par LEGENDRE Christian à SIMON Jérémy ; PIANTONE David à MARGUERITTE Alain ; GODIN Fabienne à Dominique LELIEVRE ; BOUDIER Gérard à AUGER Michel ; PLANCHET Hugo à AUGER Michel ; LEVEILLÉ Jeannette à BRAGUE Nicole ; BAFUNNO Hélène à LEGRAND Eric ;

**Excusés :** Mesdames, Messieurs, DESLANDES Roger ; CALZADA Daniel ; PERROTIN Christian ; GAUDUCHEAU Patrick ; DUPUIS David ; RADIN Alexandre ; BAUDOUIN Nathalie ; DURAND Caroline ; PELLETIER Blandine ; CORNET Sandrine ; BURGEVIN Gilles ; BERTHON Claude ; RICHARD Sarah ; REAU Anne ; DIFRANCESCHO Sébastien ; DUBOIS Marianne ; CHAUSSARD Didier ; DEPUSSAY Réginald ; Iwan' LE MERDY chargé de mission économique ; Aurore MANIEZ chargé de mission LEADER, Farah LHACHEQ coordinatrice santé

Monsieur Hervé JOLY est secrétaire de séance.

### PREMIERE PARTIE DU COMITE SYNDICAL

#### 1. Procès-verbal du 25 novembre 2021

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir faire des remarques <sup>et/ou</sup> valider le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 25 novembre 2021 (pièces ci-jointes).

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

#### 2. PAT

##### ➤ ANIMATION ET COORDINATION DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a été retenu comme structurant au titre du CRTE sur le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne.

Dans la continuité des travaux engagés lors de la phase d'émergence du PAT, le PETR sollicite le soutien du CRTE pour l'animation et la coordination du PAT pour une durée de 2 ans à compter d'octobre 2022 jusqu'en septembre 2024.

Les besoins de financement portent sur l'animation et la coordination du PAT sur 2 ans à savoir les frais salariaux du chargé de mission économique du PETR à 0.7 ETP sur cette mission.

Plus précisément, les fonctions du chargé de mission économique sur la mission PAT sont de développer et animer les partenariats, de préparer et de suivre les instances de gouvernance du PAT, d'impliquer les acteurs et partenaires dans l'émergence de projets agricoles et alimentaires locaux, d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets, de développer les outils de suivi/évaluation du PAT.

Les objectifs envisagés sont :

- Conforter l'activité agricole locale en soutenant les filières alimentaires de proximité.
- Répondre aux attentes citoyennes en faveur d'une alimentation de proximité et de qualité respectueuse de l'environnement et des enjeux sanitaires.
- Augmenter la part d'approvisionnement en productions locales de la restauration collective et faciliter la mise en œuvre des dispositions de la loi EGalim sur le territoire
- Fédérer les maillons de la chaîne alimentaire autour de projets communs coordonnés à l'échelle du PETR.
- Sensibiliser les acteurs locaux en particulier les élus municipaux et intercommunaux aux enjeux agricoles et alimentaires.

Le Président demande l'autorisation de solliciter le soutien financier de l'Etat, dans le cadre du CRTE pour 2 ans à hauteur de 80% pour le poste de chargé de mission animation PAT (0,7 ETP) à partir d'octobre 2022 à septembre 2024

| Dépenses                                       |                    | Recettes     |                    |
|------------------------------------------------|--------------------|--------------|--------------------|
| Salaires chargé de mission (0.7 ETP) sur 2 ans | 85 176,77 €        | CRTE (80%)   | 68 141,42 €        |
|                                                |                    | PETR (20 %)  | 17 035,35 €        |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>85 176,77 €</b> | <b>TOTAL</b> | <b>85 176,77 €</b> |

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- de solliciter le soutien financier de l'Etat, dans le cadre du CRTE pour 2 ans
- d'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

### 3. Sujet administratif

#### ➤ PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Il est rappelé à l'Assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet jusqu'à l'adoption du budget, à l'exécutif sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour l'année 2021, les dépenses d'investissements budgétisées étaient de 25 120 €.

Le président demande à l'assemblée de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2021 et ce avant le vote du budget 2022 soit 6 280 €.

| Chapitres                        | BP 2021            | 25 %              |
|----------------------------------|--------------------|-------------------|
| 20.Immobilisations incorporelles | 10 000,00 €        | 2 500,00 €        |
| 21.Immobilisations corporelles   | 15 120,00 €        | 3 780,00 €        |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>25 120,00 €</b> | <b>6 280,00 €</b> |

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le président à mandater dans la limite de 25 % soit 6 280 € des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- d'autoriser le président à signer tout acte afférent à la présente délibération.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget lors de son adoption.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

## **DEUXIEME PARTIE DU COMITE SYNDICAL**

### **1- Elections du bureau du PETR**

Le doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur Michel GAUDÉ assure les fonctions de Président de séance jusqu'à l'élection du Président du PETR.

Comme le précise l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les règles applicables à l'élection du Maire sont transposables à l'élection du Président du Syndicat Mixte.

Selon l'Article L2122-7 du C.G.C.T., les membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Comité Syndical a nommé Mesdames Julia VAPPEREAU, Marie-Hélène DEBRUS et Messieurs Christophe BOURILLON, Joachim SALVAN comme assesseurs. Monsieur Christophe BOURILLON est également nommé scrutateur.

#### **Election du président**

Monsieur Michel GAUDÉ, Président de séance, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Philippe VACHER

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50

Bulletins blancs : 2

Bulletin nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Monsieur Philippe VACHER : 48 voix

**Monsieur Philippe VACHER est élu Président à la majorité absolue.**

Suite à l'intégration de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, les statuts du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne ont été modifiés et le bureau se compose maintenant de 12 membres (au lieu de 10) : Le président propose de maintenir cette composition du Bureau comme suit : 1 Président, 4 Vice-Présidents, 1 secrétaire, 6 membres

#### **Election du premier vice-président**

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Gilbert METHIVIER

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50

Bulletins blancs : 0

Bulletin nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 50

Majorité absolue : 26

Monsieur Gilbert METHIVIER : 50 voix

**Monsieur Gilbert METHIVIER est élu premier vice-président à la majorité absolue.**

#### **Election du deuxième vice-président**

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est portée candidate : Madame Célie PERY

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50

Bulletin blanc : 0

Bulletin nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 50

Majorité absolue : 26

Madame Célie PERY : 49 voix  
Monsieur Christian COLAS : 1 voix

**Madame Célie PERY est élue deuxième vice-présidente à la majorité absolue.**

#### **Election du troisième vice-président**

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Jérémy SIMON  
Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50  
Bulletins blancs : 2  
Bulletin nul :  
Nombre de suffrages exprimés : 48  
Majorité absolue : 25

Monsieur Jérémy SIMON : 48 voix

**Monsieur Jérémy SIMON est élu troisième vice-président à la majorité absolue**

#### **Election du quatrième vice-président**

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Jean-Paul ROCHE  
Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50  
Bulletins blancs : 2  
Bulletin nul :  
Nombre de suffrages exprimés : 48  
Majorité absolue : 25

Monsieur Jean-Paul ROCHE : 48 voix

**Monsieur Jean-Paul ROCHE est élu quatrième vice-président à la majorité absolue**

#### **Election du secrétaire**

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Alain MARGUERITTE  
Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50  
Bulletins blancs : 3  
Bulletin nul : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 46  
Majorité absolue : 24

Monsieur Alain MARGUERITTE : 46 voix

**Monsieur Alain MARGUERITTE est élu secrétaire à la majorité absolue.**

#### **Election 1er membre**

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

Madame Nicole BRAGUE fait part et présente la candidature de Madame Jeannette LEVEILLÉ

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50  
Bulletin blanc : 11  
Bulletin nul : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 38  
Majorité absolue : 20

Madame Jeannette LEVEILLÉ : 38 voix

**Madame Jeannette LEVEILLÉ est élue 1er membre du bureau à la majorité absolue**

**Election 2ème membre**

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Robert DUBOIS

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50

Bulletins blancs : 6

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 44

Majorité absolue : 23

Monsieur Robert DUBOIS : 44 voix

**Monsieur Robert DUBOIS est élu 2ème membre du bureau à la majorité absolue.**

**Election 3ème membre :**

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Michel AUGER

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Monsieur Michel AUGER : 49 voix

**Monsieur Michel AUGER est élu 3ème membre du bureau à la majorité absolue.**

**Election 4ème membre :**

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Pascal DAUVILLIER

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Monsieur Pascal DAUVILLIER : 49 voix

**Monsieur Pascal DAUVILLIER est élu 4ème membre du bureau à la majorité absolue.**

**Election 5ème membre :**

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

S'est porté candidat : Monsieur Arnaud de BEAUREGARD

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50

Bulletins blancs : 8

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Monsieur Arnaud de BEAUREGARD : 42 voix

**Monsieur Arnaud de BEAUREGARD est élu 5ème membre du bureau à la majorité absolue.**

### **Election 6ème membre :**

Monsieur Philippe VACHER, Président, a invité les délégués à faire acte de candidature :

Monsieur Jean-Paul ROCHE fait part et présente la candidature de Madame Constance de PELICHY

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 50

Bulletin blanc : 7

Bulletin nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 43

Majorité absolue : 22

Madame Constance de PELICHY : 43 voix

**Madame Constance de PELICHY est élue 6ème membre à la majorité absolue.**

### **2- Délégation de pouvoirs au Président**

Selon l'article L.5211-10 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut, par délégation du Comité Syndical, être chargé de délégation de missions complémentaires.

Il est proposé de déléguer au profit du Président et pour la durée de son mandat les attributions suivantes :

- de passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du service.
- d'autoriser au nom du PETR, le renouvellement de l'adhésion aux associations et organismes dont elle est membre.
- d'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- d'intenter au nom du PETR les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui.
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant au PETR dans la limite de 5 000 €.
- de négocier et réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € après mise en concurrence de plusieurs établissements bancaires.
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passées sans formalités préalables, ainsi que toute décision concernant leurs avenants jusqu'à un plafond de 90 000 €, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Fait à Jargeau, le 21 février 2022

Le Président,



Maire de Seichebrières,  
Conseiller Départemental du Loiret  
M. Philippe VACHER



## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 3 MARS 2022

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 64                | 36       | 40      |

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 3 mars à dix-huit heures,

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

**Etaient présent(e)s** : Mesdames, Messieurs,

**Communauté de Communes de la Forêt** : VAPPEREAU Julia ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; TOMA Mugolino.

**Communauté de Communes des Loges** : TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; PASSIGNY Christian ; PERY Cécile ; DUBOURG Hervé ; GALLIOT Olivier ; LE MATAYER Pascal ; DELAS Thierry ; CROISSET Sophie ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; GODIN Fabienne ; BAUDOUIN Nathalie ; BOURILLON Christophe

**Communauté de Communes du Val de Sully** : AUGER Michel ; LUTTON Luc ; METHIVIER Gilbert ; DURAND Caroline ; DEBRUS Marie-Hélène ; VOISE Yannick ; BRAGUE Nicole ; PELLETIER Blandine ; CORNET Sandrine ; ASSELIN Jean-Claude ; BURGEVIN Gilles ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; BAFUNNO Hélène ; DEGRÉMONT Damien ;

**Communauté de Communes des Portes de Sologne** : GAUDÉ Michel ; de PELICHY Constance ; BOILEAU Nicole ; CHARRON Stéphanie, de RUYER Béatrice ; BOUQUIN Jean-Jacques

**Ainsi que** : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition, , Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Iwan` LE MERDY chargé de mission économique ; Aurore MANIEZ chargé de mission LEADER, Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; CHAUSSARD Didier

**Pouvoir accordé** : par DAUVILLIER Pascal à SIMON Jérémy ; PERROTIN Christian à DUBOIS Robert ; MARGUERITTE Alain à METHIVIER Gilbert ; BOUDIER Gérard à AUGER Michel ;

**Excusés** : Mesdames, Messieurs, ROUX Sylvie ; MASSEIN Christian ; ROBERT Pierre-Yves ; LOISEAU Dominique ; DESLANDES Roger ; MEUNIER Éric ; DALAIGRE Catherine ; GAUDUCHEAU Patrick ; HUREL Marianne ; RADIN Alexandre ; DERY Christian ; TURPIN Joël ; BISSONNIER Denis ; de COURCY Christian ; de BEAUREGARD Arnaud ; GRESSETTE Danielle ; PLANCHET Hugo ; ALESSANDRONI Didier ; HAUER Éric ; BERTHON Claude ; RICHARD Sarah ; ROCHE Jean-Paul ; REAU Anne ; DIFRANCESCHO Sébastien ; GABORIT Anne ; TREMAULT Denis ; de DREUZY Philippe ; DUBOIS Marianne ; CROIBIER Bruno ; FLEURY Line ; Nathan GRAIGNON chargé de mission SCoT/COT ;

Monsieur Christian TOUSSAINT est secrétaire de séance.

### 1. Procès-verbal du 3 février 2022

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir faire des remarques et/ou valider le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 3 février 2022.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

### 2. Orientations budgétaires

Présentation des orientations budgétaires 2022 qui ont été discutées auparavant au bureau du PETR le 24 février 2022.

Les réalisations 2021 et des projets 2022 sont présentés en binôme avec les chargés de mission et les élus référents.

Dans un premier temps, les différents éléments concernant les réalisations de l'année 2021 sont présentées.



| Réalisations 2021                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat Régional de Solidarité Territoriale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <p>Poursuite des actions du CRST : 17 projets pour 522 700 € de subvention</p> <p><i>Projets agricoles en vente directe,</i><br/> <i>Aménagements urbains : quais à Châteauneuf-sur-Loire, piste cyclable à Férolles, étude centre-ville Bray-Saint-Aignan,</i><br/> <i>Projets biodiversité : IBC à Fay-aux-Loges et Tigry, aménagement paysager à Fay-aux-Loges et Neuville-aux-Bois, gestion alternative des espaces publics : Saint-Denis de l'Hôtel et Neuville-aux-Bois</i><br/> <i>Projets énergie : isolation accueil de loisirs à Vennecy, éclairage public à Saint-Martin d'Abbat</i></p> <p><i>Animation : SCoT, PCAET, PETR</i></p> <p>Intégration de la CC des Portes de Sologne avec une enveloppe financière supplémentaire</p> |
| Comité de Pilotage Territorial                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Pas réalisé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Contrat territorial de relance et de transition écologique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <p>Rédaction et dépôt du CRTE avec un diagnostic, stratégie et 249 intentions de projets</p> <p>Constitution d'un comité de pilotage</p> <p>Signature en septembre</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| SCoT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <p>Application du SCoT vers la conformité des documents d'urbanisme avec le SCoT</p> <p>Constitution d'une commission spécifique SCoT</p> <p>Réponses aux demandes des collectivités</p> <p>Participation au comité de suivi de la consommation de l'espace au niveau régional</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Actions citoyennes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <p>Actions dans le cadre d'A Vos Idées : 8 projets pour 117 072 € de subvention</p> <p><i>Projets biodiversité PETR et CAUE, Création d'un magasin de producteurs biologiques en vente directe à Châteauneuf-sur-Loire, recyclerie et café associatif à Sully-sur-Loire, Appui à l'émergence d'une filière locale équitable pour les produits issus des semences paysannes, projet handicap braille la Loire pour tous</i></p> <p>Réunions du Conseil de Développement</p>                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| LEADER                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <p>Poursuite des actions dans le programme LEADER 2014-2022 : 12 projets pour 405 639 €</p> <p><i>Animation et gestion 2021 du programme LEADER du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, animation PAT</i><br/> <i>Projets biodiversité : parcours pédagogique à Saint-Denis-de-l'Hôtel, exposition « Tellement Loire » à Jargeau, étude scientifique sur les mouettes mélanocéphales, biodiv' pratique et rando bio par le PETR</i><br/> <i>Projets cyclo-touristiques de la CC des Loges et projets randonnées de la CC des Portes de Sologne</i><br/> <i>Projet agricole : création d'un magasin des producteurs à Châteauneuf-sur-Loire</i></p> <p>Renouvellement du Comité de programmation suite aux élections municipales</p>             |
| Contrat Local de Santé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <p><i>Mise en place du programme d'actions du Contrat Local de Santé avec les territoires voisins sur des missions resserrées telles que : l'attractivité du territoire et la prévention et promotion de la santé</i></p> <p><i>Renseigner, optimiser et mettre à jour la plateforme « Instal toi doc », Service Sanitaire des étudiants, participer à la répartition des futurs médecins salariés de la Région, collaboration avec les CPTS, mise en place d'un Forum d'accès aux droits et journée santé, présentation du colon Tour...</i></p> <p><i>Mise en place d'une commission santé au sein du PETR</i></p> <p><i>Bilan et évaluation du CLS TRO</i></p> <p><i>Réflexion sur l'élaboration d'un 2ème CLS</i></p>                      |



| <b>COT énergies renouvelables</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><i>Poursuite des opérations du COT (Contrat d'Objectifs Territorial) pour l'aide aux énergies renouvelables avec les territoires voisins :</i></p> <p><i>3 études et 1 projet pour 134 944 €</i></p> <p><i>Etude bois énergie à Coulmiers</i></p> <p><i>Etude géothermie : Donnery, Fay-aux-Loges</i></p> <p><i>Installations géothermie : IDEC santé à Vennecy</i></p> <p><i>Visites : chaufferie bois de Viglain, Huisseau-sur-Mauves, IDEC santé à Vennecy, Chaufferie bois pour séchoir à maïs au GAEC Colladan ...</i></p> <p><i>Réflexion sur l'élaboration d'un 2ème COT EnR 2.0 avec les mêmes partenaires</i></p> |
| <b>PCAET</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <p><i>Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial :</i></p> <p><i>Concertation avec les entreprises, agriculteurs, associations et habitants à travers un forum numérique et un club climat</i></p> <p><i>Réunion comité de pilotage pour définir les enjeux et ateliers pour construire le plan d'actions</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>COT Transition</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <p><i>Candidature en août</i></p> <p><i>Signature en novembre</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Mobilité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <p><i>Mise en place de Rézo Pouce : service civique, RDV dans les communes, pose de panneaux, communication</i></p> <p><i>Rencontre avec les territoires limitrophes</i></p> <p><i>Lancement du dispositif</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet Alimentaire de Territoire</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <p><i>Lancement du Projet Alimentaire de Territoire : étude/diagnostic de l'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective locale, étude sur les circuits alimentaires de proximité</i></p> <p><i>Action sur la restauration collective et les producteurs locaux</i></p> <p><i>Action avec les habitants avec le Défi alimentation positive</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Biodiversité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <p><i>Mise en place d'actions sur la biodiversité à travers la trame Verte et Bleue : actions avec les partenaires LNE, ARB, CAUE, la Maison de Loire...</i></p> <p><i>Mise en place d'actions : Rando Bio avec 2 visites à Châteauneuf-sur-Loire et Neuville-aux-Bois</i></p> <p><i>Information sur les différents sujets de la biodiversité</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Communication</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <p><i>Alimentation régulière du site internet</i></p> <p><i>Publication dans les journaux d'articles sur les missions du PETR et sur les bulletins municipaux</i></p> <p><i>Publication sur facebook, sur les sites internet des collectivités et sur panneaux Pocket et panneaux d'affichages</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

Puis, dans un second temps, les projets 2022 :

| Projets 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contrat Régional de Solidarité Territoriale</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <p>Poursuite des actions du CRST PETR avec 582 500 € de subvention jusqu'en 2023. + CRST CCPS 697 000 €</p> <p>Demande de préfinancement pour des projets structurants débutant en 2022 :<br/> <i>ZA de la CCL et de la CCVS, Multi-accueil de la CCL, centre culturel à Sandillon...</i></p> <p>Préparation de la fin du contrat pour mai 2023</p>                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Comité de Pilotage Territorial</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Thématiques envisagées : PAT ou énergie ou biodiversité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Contrat territorial de relance et de transition écologique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <p>Suivi du CRTE</p> <p>Envoi des appels à projet issus de la Préfecture</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>SCoT</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <p>Application du SCoT vers la conformité des documents d'urbanisme avec le SCoT</p> <p>Réflexion sur le Zéro Artificialisation Nette</p> <p>Réflexion à un bilan à mi-parcours</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Actions citoyennes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <p>Initiation de nouvelles actions dans le cadre d'A Vos Idées avec 173 200 € de subvention jusqu'en mai 2023</p> <p><i>Projets envisagés : Vitrine de la forêt d'Orléans</i></p> <p>Elaboration d'un projet ou de réflexion issu du conseil de développement</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>LEADER</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <p>Poursuite des actions dans le programme LEADER 2014-2022 et sur la coopération avec 85 150 € de subvention</p> <p><i>Projets envisagés : animation et gestion du programme LEADER 2022, Parcours ludique et pédagogique autour de l'étang de la Mitonnerie à Saint-Benoît-sur-Loire, Les Esprits de la Forêt 2022 à Bouzy-la-Forêt, FAY'STIVAL 2022 à Fay-aux-Loges, Réalisation d'outils de communication touristique à Saint-Benoît-sur-Loire, Le Square, un site de culture et de nature à Tigry</i></p> <p>Préparation du futur programme LEADER 2023-2027</p> |
| <b>Contrat Local de Santé</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <p>Elaboration du Contrat Local de Santé sur le PETR : rédaction, réunions des groupes de travail et de la commission santé du PETR, signature</p> <p>Réalisation de quelques projets :<br/> <i>Service Sanitaire des étudiants, Projet de journée marketing territorial par le Conseil Départemental du Loiret, collaboration avec les CPTS, mise en place d'un Forum d'accès aux droits et journée santé, présentation du Colon Tour...</i></p>                                                                                                                     |
| <b>COT énergies renouvelables</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <p>Poursuite d'un 2<sup>ème</sup> COT EnR 2.0 avec les mêmes partenaires (Contrat d'Objectifs Territorial) pour l'aide aux énergies renouvelables avec les territoires voisins</p> <p><i>Projets pressentis :</i><br/> <i>Pour le bois énergie : Jouy-le-Potier, Cerdon, Beauce-la-Romaine, IDEC santé à Vennecy...</i><br/> <i>Projets géothermie : Sandillon, Donnery, Fay-aux-Loges...</i></p> <p>Prise de contact avec les entreprises, les gîtes, les hôtels</p>                                                                                                 |

| <b>PCAET</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial :</p> <p>Réunion comité de pilotage pour finaliser le plan d'actions</p> <p>Validation réglementaire du plan climat</p> <p>Communication du PCAET</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>COT Transition</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <p>Année de préfiguration :</p> <p>Concertation avec CC, les acteurs locaux</p> <p>Appropriation des référentiels</p> <p>Préparation d'un programme d'actions</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Mobilité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <p>Action avec la Métropole pour Rezo Pouce</p> <p>Mise en place de Rezo Pouce dans les communes de la CC des Portes de Sologne</p> <p>Formation des secrétaires de mairie sur Rezo Pouce</p> <p>Adhésion au service de covoiturage de Rezo Pouce</p> <p>Réflexion sur une étude mobilité</p>                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet Alimentaire de Territoire</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <p>Approvisionnement de la restauration collective :<br/><i>avec l'accompagnement des établissements, la formation des chefs de cuisine et des gestionnaires.</i></p> <p>Circuits alimentaires de proximité :<br/><i>avec des réflexions sur la création d'un outil de transformation de type légumerie, l'accompagnement des initiatives locales, la participation aux travaux du PAT Mangeons Loiret sur la logistique des circuits alimentaires</i></p> <p>Communication sur le PAT</p> |
| <b>Biodiversité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p>Mise en place d'actions sur la biodiversité à travers la trame Verte et Bleue : actions avec les partenaires LNE, ARB, CAUE, la Maison de Loire...</p> <p><i>Suite des Rando Bio</i></p> <p><i>Mise en place de Biodiv' pratique</i></p> <p><i>Information sur les différents sujets de la biodiversité</i></p>                                                                                                                                                                         |
| <b>Communication</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <p>Mise en place d'une newsletter</p> <p>Alimentation régulière du site internet</p> <p>Publication dans les journaux d'articles sur les missions du PETR</p> <p>Réalisation d'une lettre d'information pour la population</p> <p>Mise en place de la diffusion d'informations en interne par la plateforme collaborative Agora du site internet</p>                                                                                                                                       |

Après avoir retracé l'ensemble des actions pour 2022 dont certaines engagent le PETR sur les années suivantes, le Président propose un débat d'orientations budgétaires.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

### **3. Sujets administratifs**

#### **> MISE A JOUR DELIBERATION SUR POSTE CHARGE DE MISSION TRANSITION**

Le Président expose au Comité Syndical que lors de la séance du 21 septembre 2019 il a été créé un poste d'attaché territorial à compter du 03 janvier 2018 (délibération n°2017 – 18) pour mettre en place et animer les actions sur l'aménagement durable du territoire avec un «Chargé de mission démocratie participative».

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 les missions de l'agent sur ce poste changent, le président propose de modifier l'intitulé du poste en « Chargé de mission transition ».

Entendu l'exposé du Président le comité syndical après en avoir délibéré, décide :

- de modifier l'intitulé du poste en chargé de mission transition, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022
- d'autoriser le président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

#### ➤ INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE - PRESIDENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le comité syndical pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Vu le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-12 du code général des collectivités territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même code

Considérant :

- que le Syndicat mixte est situé dans la tranche suivante de population 100 000 à 199 999 habitants.
- que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 35,44 % pour le président et de 17,72 % pour le vice-président

Le Président propose une indemnité correspondant à :

- 83,32 % du taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale soit 29,53 % pour le président et de comptabiliser l'indemnité à partir du 4 février 2022.
- 33,29 % du taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale soit 5,90 % pour les vice-présidents et de comptabiliser l'indemnité à partir du 25 février 2022 date de l'arrêté de délégation de fonction.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré décide :

- 29,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale pour le président.
- 5,9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale pour les vice-présidents.
- de comptabiliser les indemnités pour le président à compter du 4 février 2022 et pour les vice-présidents à compter du 25 février 2022.
- d'autoriser le président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Fait à Jargeau, le 7 mars 2022

Le Président,



Maire de Seichebrières,  
Conseiller Départemental du Loiret  
M. Philippe VACHER





## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 7 AVRIL 2022

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 64                | 34       | 34      |

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 7 avril à dix-huit heures,

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Sigloy sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

**Etaient présent(e)s** : Mesdames, Messieurs,

**Communauté de Communes de la Forêt** : DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; DESLANDES Roger ;

**Communauté de Communes des Loges** : DUBOIS Robert, MEUNIER Éric ; PERROTIN Christian ; BOITARD Jean François ; MARGUERITTE Alain ; LE MATAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; de BEAUREGARD Arnaud ; BOURILLON Christophe ;

**Communauté de Communes du Val de Sully** : AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert ; DURAND Caroline ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian ; FOURNIER Hubert ; ASSELIN Jean-Claude ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; BERTHON Claude ;

**Communauté de Communes des Portes de Sologne** : ROCHE Jean-Paul ; GAUDÉ Michel ; De PELICHY Constance ; BOILEAU Nicole ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ;

**Ainsi que** : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Iwan LE MERDY chargé de mission économique ; Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; Montaine PANCTON stagiaire ; Léa RICORDEL stagiaire ; CROIBIER Bruno ; CHOPPICK Marie ; CHAUFTON Daniel, DEPUSSAY Réginald ;

**Excusés** : Mesdames, Messieurs, ROUX Sylvie ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; LOISEAU Dominique ; TOUSSAINT Christian ; DALAIGRE Catherine ; QUETARD Dominique ; GAUDUCHEAU Patrick ; DUPUIS David ; PERY Célie ; DUBOURG Hervé ; GALLIOT Olivier ; TESSIER-LEBRUN Carole ; CROISSET Sophie ; de COURCY Christian ; GRESSETTE Danielle ; DEBRUS Marie-Hélène ; VOISE Yannick ; BRAGUE Nicole ; CORNET Sandrine ; DOMENECH Philippe ; PLANCHET Hugo ; BURGEVIN Gilles ; BERGEVIN Jean-Claude ; BERRUE Didier ; LEBRUN Francis ; BAFUNNO Hélène ; RICHARD Sarah ; DEGRÉMONT Damien ; de RUYER Béatrice ; CHAUSSARD Didier ; DUBOIS Marianne ; BESNIER Anne ; DUBOIS Sylvie ; FLEURY Line ; Nathan GRAIGNON chargé de mission SCoT/COT ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ;

Monsieur Hervé JOLY est secrétaire de séance.

Philippe VACHER demande à l'assemblée de rajouter une délibération concernant une demande de subvention au Conseil Régional du Centre Val de Loire, pour la mise à jour du PCAET suite à l'intégration de la Communauté des Portes de Sologne.

### 1. Procès-verbal du 3 mars 2022

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir faire des remarques et/ou valider le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 3 mars 2022.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

### 2. Délibérations budgétaires pour l'année 2021 et 2022

#### ➤ COMPTE DE GESTION 2021

Le Président signale que les résultats du compte de gestion 2021 concordent avec ceux du compte administratif 2021

|                | Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020 | Résultat de l'exercice 2021 | Résultat de clôture de l'exercice 2021 |
|----------------|----------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------|
| Fonctionnement | 131 850,58 €                                       | - 4 251,33 €                | 127 599,25 €                           |
| Investissement | 13 166,11 €                                        | 9 596,66 €                  | 22 762,77 €                            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>145 016,69 €</b>                                | <b>5 345,33 €</b>           | <b>150 362,02 €</b>                    |

Le Président propose de délibérer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 présenté.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

### ➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. Philippe VACHER, Président du PETR Forêt d'Orléans - Loire - Sologne s'est retiré pour laisser la présidence au Vice-président qui présente les résultats du compte administratif pour l'année 2021.

|                              | Fonctionnement | Investissement | Ensemble     |
|------------------------------|----------------|----------------|--------------|
| Dépenses                     | 461 222,98 €   | 2 356,58 €     | 463 579,56 € |
| Recettes                     | 456 971,65 €   | 11 953,24 €    | 468 924,89 € |
| Résultats de l'exercice 2021 | - 4 251,33 €   | 9 596,66 €     | 5 345,33 €   |
| Résultats reportés 2020      | 131 850,58 €   | 13 166,11 €    | 145 016,69 € |
| Résultat de clôture 2021     | 127 599,25 €   | 22 762,77 €    | 150 362,02 € |

Le Vice-président propose à l'assemblée de se prononcer sur ce compte administratif.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

### ➤ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Le Président demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 d'un montant de 127 599,25 € sur l'exercice 2022. Il propose de la maintenir en section de fonctionnement au compte 002 (recette).

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

### ➤ BUDGET PRIMITIF 2022

Le Président présente à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2022 qui a été élaboré par le bureau du PETR Forêt d'Orléans - Loire – Sologne le 31 mars 2022.

Ce Budget Primitif 2022 s'équilibre de la manière suivante :

Pour la section de **fonctionnement en dépenses** du budget par nature :

- Au chapitre 011 (charges à caractère général) : 249 200,00 €
- Au chapitre 012 (charges de personnel, frais assimilés) : 396 180,00 €
- Au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : 30 000,00 €
- Au chapitre 66 (charges financières) : 1 000,00 €
- Au chapitre 68 (dotations provisions semi-budgétaires) : 92,09 €
- Au chapitre 042 (opération ordre transfert entre sections) : 8 483,38 €
- Au 022 (dépenses imprévues) : 15 818,78 €

Pour la section de **fonctionnement en recettes** du budget par nature :

- Au chapitre 013 (remboursement sur les salaires) : 158 125,00 €
- Au chapitre 74 (dotations, et participations) : 415 050,00 €
- Résultat antérieur reporté 002 : 127 599,25 €

*soit un montant total par nature en **dépenses et recettes de 700 774,25 €.***

Pour la section d'**investissement en dépenses** du budget par nature :

- Au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 10 650,00 €
- Au chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 21 950,00 €

Pour la section d'**investissement en recettes** du budget par nature :

- Au chapitre 10 (FCTVA) : 1 353,85 €
- Au chapitre 040 (opération ordre transfert entre sections) : 8 483,38 €
- Résultat antérieur reporté 001 : 22 762,77 €

*soit un montant total par nature en **dépenses et recettes de 32 600,00 €.***

Le président propose à l'assemblée de se prononcer sur la présentation du budget primitif 2022.

L'assemblée se prononce favorablement avec 33 voix pour et 1 abstention.

### 3. **Demande de subvention pour un poste de chargé de mission CRTE**

Vu la signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé avec l'Etat en septembre 2021

Ce CRST nécessite une animation qui permette au territoire de développer des projets en lien avec la transition écologique. Elle se traduit par le financement d'un poste de chargé de mission qui assurera les missions suivantes :



- Accompagner les élus dans l'élaboration, la négociation et le suivi du CRTE, en jouant un rôle de conseil et de proposition pour favoriser la cohérence entre les orientations de l'Etat et les enjeux du territoire.
- En lien avec les services de l'Etat, assurer l'information des acteurs du territoire sur le rôle et l'intérêt du CRTE, comme outil au service de la relance et de la transition écologique des territoires.
- Aider à positionner ce nouveau dispositif contractuel dans le paysage institutionnel local et favoriser sa cohérence avec le projet de territoire et les autres contractualisations portés par le PETR.
- Accompagner techniquement des porteurs au montage des projets, pour favoriser la prise en compte des enjeux de transition écologique dans les projets, mais aussi d'accompagnement financier pour les appuyer à optimiser les plans de financement en fonction des différents dispositifs de l'Etat et/ou des partenaires, notamment le Conseil Régional et le Conseil Départemental.
- Soutenir les projets liés à la transition écologique du PETR (déploiement de Rezo Pouce, suivi des études émanant du COT Transition économie circulaire...)

Le Président demande l'autorisation de solliciter le soutien financier auprès de l'Etat pour l'animation du CRTE concernant l'accompagnement des projets, des opérations et des actions qui relèvent de la transition écologique.

| DEPENSES                                 |                    | RECETTES     |                    | %     |
|------------------------------------------|--------------------|--------------|--------------------|-------|
| Salaire chargé de mission CRTE sur 2 ans | 85 400,00 €        | ETAT         | 59 993,50 €        | 70,25 |
|                                          |                    | PETR         | 25 406,50 €        | 29,75 |
| <b>Total</b>                             | <b>85 400,00 €</b> | <b>Total</b> | <b>85 400,00 €</b> |       |

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- sollicite l'Etat
- autorise le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement avec 29 voix pour et 5 contre.

#### 4. Retour sur la conférence des Maires

Chaque chargé de mission fait le bilan des ateliers présentés à la conférence des maires en fonction de l'avancée des missions. Cf le powerpoint de présentation.

#### 5. Mise à jour du diagnostic PCAET

Vu la délibération 2020 - 16 sur le financement de l'étude PCAET

L'élaboration du PCAET du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne a débuté en 2020 sur un territoire regroupant 3 communautés de communes : la Forêt, Les Loges et Val de Sully.

Le PETR a sollicité un bureau d'études pour l'élaboration de ce PCAET qui réalise un diagnostic, une stratégie et un programme d'actions

Aujourd'hui avec l'intégration de la CC des Portes de Sologne, le territoire a évolué et il est nécessaire d'adapter l'étude au nouveau périmètre.

Cette mise à jour comprend :

- un zoom sur les données de la CC des Portes de Sologne à intégrer au diagnostic
- une réflexion sur les spécificités de la CC au regard de la stratégie existante du PETR
- une mise à niveau de l'évaluation environnementale stratégique

Le Président demande l'autorisation de solliciter le soutien financier pour la réalisation de la mise à jour de l'étude sur l'élaboration du PCAET auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2017-2023.

| DEPENSES                             |            | RECETTES |            | %  |
|--------------------------------------|------------|----------|------------|----|
| Mise à jour de l'étude PCAET du PETR | 7 800,00 € | CRST     | 6 200,00 € | 80 |
|                                      |            | PETR     | 1 600,00 € | 20 |

|              |                   |              |                   |  |
|--------------|-------------------|--------------|-------------------|--|
| <b>Total</b> | <b>7 800,00 €</b> | <b>Total</b> | <b>7 800,00 €</b> |  |
|--------------|-------------------|--------------|-------------------|--|

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- sollicite la Région Centre-Val de Loire via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)
- autorise le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

## **6. Sujets administratifs**

### **➤ DEMATERIALISATION DES ACTES AUPRES DE LA PREFECTURE**

Suite à la demande de la Préfecture de se doter d'un dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne a consulté plusieurs organismes, et a retenu la société Dématis.

Vu le contrat en cours de finalisation auprès de la société Dematis concernant l'abonnement, la mise en place et le raccordement technique ainsi que la formation et la clé RGS, considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec la Préfecture du Loiret pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'état.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- autorise le président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes avec la Préfecture du Loiret
- autorise le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

### **➤ MISE EN PLACE ET REGLEMENT DU COMPTE EPARGNE TEMPS**

Vu les articles L.621-4 à L.621-5 du code Général de la fonction Publique

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;

Le Président propose à l'assemblée la mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET) conformément aux règles de gestion exposées dans le règlement après consultation du personnel le 16 novembre 2021 et 13 janvier 2022 (voir P.J).

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret a donné un avis favorable pour la mise en place et le règlement du Compte Epargne Temps (CET) lors de sa réunion du 10 mars 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- décide d'adopter le règlement du Compte Epargne Temps, tel que joint en annexe
- mandate le Président pour signer le Compte Epargne Temps ainsi que toutes les pièces nécessaires à son application.
- charge le président de communiquer le règlement du Compte Epargne Temps à l'ensemble des agents du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité

### **➤ MISE A JOUR DU PROTOCOLE ARTT ET JOURNEE DE SOLIDARITE**

Le Président propose à l'assemblée une mise à jour du protocole ARTT et la réglementation de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en application des dispositions susvisées, pour l'ensemble du personnel titulaire et non titulaire. qui a été réalisée en s'appuyant sur la réglementation en vigueur après consultation du personnel le 13 janvier 2022. (voir P.J).

La journée de solidarité peut être accomplie selon les modalités suivantes :

- le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai.
- le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur.
- toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel. La loi prévoit la possibilité de fractionner, la réalisation de la journée de solidarité.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret a donné un avis favorable pour la mise à jour du protocole ARTT et la réglementation de la journée de solidarité lors de sa réunion du 10 mars 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- décide d'adopter le nouveau protocole ARTT, tel que joint en annexe
- décide que le jour de solidarité est pris sur 1 journée de RTT ou par le travail de 7 heures supplémentaires dans l'année, pour les agents ne bénéficiant pas de RTT qui sera proratisé en fonction du temps de travail de l'agent
- mandate le Président pour signer ce protocole ainsi que toutes les pièces nécessaires à son application.
- charge le président de communiquer ce nouveau protocole ARTT à l'ensemble des agents du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité

#### ➤ DESIGNATION DU DELEGUE ELU AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Suite au renouvellement du Comité Syndical, il convient de désigner un délégué élu au sein du Comité National d'Action Sociale auprès duquel le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne adhère depuis le 01 janvier 2009.

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), est une association loi 1901 à but non lucratif, il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

Le président propose de nommer Mme Célie PERY en tant que déléguée élue.

Pour les agents, Nathalie GEORGES est la déléguée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- décide de désigner Mme Célie PERY déléguée élue auprès du CNAS.
- autorise le président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité

Fait à Jargeau, le 14 avril 2022

Le Président,



Maire de Seichebrières,  
Conseiller Départemental du Loiret  
M. Philippe VACHER





## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2022

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 64                | 35       | 36      |

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 30 juin à dix-huit heures,  
Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de  
Monsieur Philippe VACHER.

**Étaient présent(e)s :** Mesdames, Messieurs,

**Communauté de Communes de la Forêt :** DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPÉREAU Julia ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; LOISEAU Dominique ;

**Communauté de Communes des Loges :** TOUSSAINT Christian ; MEUNIER Éric ; DALAIGRE Catherine ; DUPUIS David ; PERY Célie ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; TESSIER-LEBRUN Carole ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; CROISSET Sophie ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; GODIN Fabienne ; BAUDOUIN Nathalie ; BOURILLON Christophe

**Communauté de Communes du Val de Sully :** LUTTON Luc ; METHIVIER Gilbert ; DURAND Caroline ; GRESSETTE Danielle ; VOISE Yannick ; CORNET Sandrine ; ASSELIN Jean-Claude ; BURGEVIN Gilles ; BERGEVIN Jean-Claude ; LEVEILLÉ Jeannette ; MORISSEAU Catherine ; HAUER Éric ; BERTHON Claude ; DEGRÉMONT Damien ; LEGRAND Éric ;

**Communauté de Communes des Portes de Sologne :** GAUDÉ Michel ; BOILEAU Nicole ; BONNET Christophe ; SALVAN Joachim ; de DREUZY Philippe ; BOUQUIN Jean-Jacques

**Ainsi que :** Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Iwan LE MERDY chargé de mission économique ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Montaine PACTON stagiaire ; Léa RICORDEL stagiaire ;

**Pouvoir accordé :** Monsieur PLANCHET Hugo à Monsieur Gilbert METHIVIER ;

**Excusés :** Mesdames, Messieurs, ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; DUBOIS Robert ; QUETARD Dominique ; HUREL Marianne ; DUBOURG Hervé ; DERY Christian ; TAFFOUREAU Odile ; BISSONNIER Denis ; de BEAUREGARD Arnaud ; AUGER Michel ; DEBRUS Marie-Hélène ; PELLETIER Blandine ; ROCHE Jean-Paul ; de PELICHY Constance ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; CHAUSSARD Didier ; COURROY Marie-Agnès ; SCHEEPERS Thierry, MAATOF Edwige

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

### PROCES VERBAL DU 7 AVRIL 2022

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir faire des remarques et/ou valider le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 7 avril 2022.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

### BIODIVERSITE

#### ➤ PRESENTATION BIODIV'PRATIQUE

Léa RICORDEL et Montaine PACTON, les 2 stagiaires présentent leur travail sur la TVB et les documents d'urbanisme au sein de 6 communes pilotes et un outil pédagogique et pratique.

#### ➤ RANDO BIO

2 randos bio ont eu lieu : Gestion des espaces naturels avec l'exemple du Parc Départemental de Châteauneuf-sur-Loire et Jardins partagés, jardins des écoliers et cours d'écoles résilientes à Tigry.  
Plus d'informations sur : [www.biodiversite-en-actions.fr](http://www.biodiversite-en-actions.fr)

### CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

#### ➤ SUBVENTIONS A CONSOMMER

Pour finir le CRST 2017-2023, les projets sont à déposer pour le début de l'année 2023 afin de réaliser le bilan.

Pour le prochain CRST 2023-2028, il faut le préparer et le rédiger pour le déposer au mois de mai 2023.



| AAxes                 | Dispo juin 2022    |
|-----------------------|--------------------|
| A Economie            | 6 200 €            |
| B Services Population | 87 500 €           |
| C Urbanisme           | 85 000 €           |
| D Biodiversité        | 65 200 €           |
|                       | 27 500 €           |
| Energie               | - €                |
|                       | 62 500 €           |
|                       | 6 200 €            |
| Enveloppe Fongible    | 437 000 €          |
|                       | 150 000 €          |
|                       | 927 100 €          |
| A vos ID              | 175 042 €          |
| <b>TOTAL</b>          | <b>1 102 142 €</b> |
| <b>PETR</b>           | <b>250 100 €</b>   |
| <b>CCPS</b>           | <b>677 000 €</b>   |
| <b>A vos ID</b>       | <b>175 042 €</b>   |

## CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

### ➤ ENVELOPPE SUPPLEMENTAIRE

Une relance de la DSIL/DETR a été faite pour subventionner des projets qui se réaliseront en 2022.

### ➤ CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION CRTE

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le budget,

Vu la délibération n° 2022 – 16 de demande de subvention pour un poste de chargé de mission CRTE

Vu la convention d'une subvention en fonctionnement au titre du FNADT dans le cadre de l'élaboration du CRTE de la collectivité

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Dans le cadre de la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé avec l'état en septembre 2021 pour définir, mettre en œuvre, suivre et évaluer ce contrat, le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne souhaite créer un emploi non permanent pour un Chargé de mission CRTE à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 afin d'exercer les fonctions suivantes :

- Accompagner les élus dans l'élaboration, la négociation et le suivi du CRTE, en jouant un rôle de conseil et de proposition pour favoriser la cohérence entre les orientations de l'Etat et les enjeux du territoire.
- En lien avec les services de l'Etat, assurer l'information des acteurs du territoire sur le rôle et l'intérêt du CRTE, comme outil au service de la relance et de la transition écologique des territoires.
- Aider à positionner ce nouveau dispositif contractuel dans le paysage institutionnel local et favoriser sa cohérence avec le projet de territoire et les autres contractualisations portés par le PETR.
- Accompagner techniquement des porteurs au montage des projets, pour favoriser la prise en compte des enjeux de transition écologique dans les projets, mais aussi d'accompagnement financier pour les appuyer à optimiser les plans de financement en fonction des différents dispositifs de l'Etat et/ou des partenaires, notamment le Conseil Régional et le Conseil Départemental.
- Soutenir les projets liés à la transition écologique du PETR (déploiement de Rezo Pouce, suivi des études émanant du COT Transition économie circulaire...)

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A de la filière administrative, du cadre d'emplois des attachés territoriaux au grade d'attaché.

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 ans pour le Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'attaché du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- de créer un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet pour un chargé de mission CRTE à temps complet, de catégorie A de la filière administrative, du cadre d'emplois des attachés territoriaux au grade d'attaché pour pour définir, mettre en œuvre, suivre et évaluer le CRTE, à compter du 1er septembre 2022
- de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs
- d'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

---

## SCoT

### ➤ CONFERENCE REGIONALE DES SCOT

Pour préparer la conférence régionale des SCoT, la Fédération nationale des SCoT en Centre-Val de Loire, à convier à 2 temps d'échanges l'ensemble des Président.e.s de SCoT.

Une présentation commune a été décidée pour faire remonter à la Région les positions des territoires SCoT sur la modification du SRADDET en vue du ZAN.

Un travail a été effectué au sein des Territoires de l'Orléanais regroupant 4 SCoT, encadré par TOPOS pour déposer un document commun à la Région.

La commission SCoT du PETR s'est réunie le 16 mai 2022 pour étudier et définir les points communs qui existent entre les 3 SCoT à travers 3 notions : valeurs, principes et recommandations.

6 thématiques ont été abordées :

- Armatures des territoires (pôles)
- Attractivités économique et résidentielle
- Consommation de l'espace
- Qualités paysagère et richesses naturelles
- Solidarité et complémentarité (logement, densité, tourisme, ressources locales, mobilité)
- Risques

### ➤ INFORMATIONS SCOT

Une nouvelle Chargée de mission SCoT/COT EnR arrive le 1er septembre 2022.

Plusieurs collectivités sollicitent le PETR : pour avis, pour RDV PLU, pour permis d'aménager.

Plusieurs RDV avec la DDT et les communautés de communes des Loges et de la Forêt ont eu lieu pour étudier la situation des documents d'urbanisme pour chaque commune en fonction de la compatibilité avec le SCoT.

La CC du Val de Sully étudiera la compatibilité avec le SCoT en élaborant son PLUI.

La répartition du nombre de logements par pôles n'a pas encore été précisée par les CC.

---

## COT Enr

### ➤ INFORMATION

La visite du réseau de chaleur par géothermie à Dadonville, le mercredi 27 avril à 14h30 a eu beaucoup de participants

Suite à la conférence des maires, plusieurs communes ont contacté Jan Jamka de Fibois pour des notes d'opportunité pour l'installation d'une énergie renouvelables :

- Sigloy : réseau de chaleur bois sur 6 bâtiments
- Saint-Martin-d'Abbat : réseau de chaleur géothermie sur 3 bâtiments
- Chateaufort-sur-loire : installation chaudière bois au centre social Marcel Dupuis
- Vitry-aux-Loges : géothermie pour le foyer logement
- Fay-aux-Loges : réseau de chaleur géothermie pour gymnase et salle des fêtes
- Marcilly-en-Villette : réseau de chaleur bois

+

- Entreprise OEBAS (escalier Bellier) à Fay-aux-Loges : chaudière bois
- Hôtel de la place à Germigny-des-Prés : chaudière granulés

---

## MOBILITE

### ➤ REZO POUCE DEVIENT REZO MOBICOOP

Fusion des SCIC Rezo Pouce et Mobicoop permet au territoire de disposer désormais de deux solutions de mobilité : Rezo Pouce pour l'autostop et Rezo Covoit' pour le covoiturage

### ➤ AIDES DEPARTEMENTALES

Le Président expose au Comité Syndical que le Conseil Département lors de sa session du 27 mai 2021 a décidé d'approuver le principe d'une participation du Département aux actions et projets menés par les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux du Loiret.

Considérant que ce soutien du Département passe par la signature d'un contrat de réciprocité et de coopération.

Considérant que ce contrat de réciprocité et de coopération permet de mobiliser 5 000 € de crédits départementaux vers des projets portés par le PETR.

Considérant que ces projets et actions s'inscriront dans les politiques de cohésion et de solidarité départementales suivantes :

- La transition écologique et la lutte contre le changement climatique incarnées dans la feuille de route « Loiret Planète en tête »
- Le développement de solutions de mobilité solidaires favorisant l'insertion sociale et professionnelles des personnes en construction de leur trajectoire de vie
- Le développement de l'alimentation de proximité traduite dans « Mangeons Loiret », le Plan alimentaire territorial départemental labellisé
- La préservation des espaces naturels sensibles
- L'amélioration de la santé, notamment grâce des actions de prévention auprès de publics fragiles
- L'implantation de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) en participant à l'émergence des besoins locaux, à la recherche de lieux d'implantation, au développement et au maintien du modèle économique par le passage de marchés avec les opérateurs ;
- La lutte contre la précarité énergétique des habitants par la massification des opérations de rénovations énergétiques des logements.

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le Président à signer le contrat de réciprocité et de coopération avec le Département du Loiret
- de flécher pour l'année 2022 ces crédits, notamment vers le développement des actions de mobilité sur l'ensemble du territoire, afin de dynamiser le dispositif Rézo Pouce avec le développement d'une plateforme de covoiturage et le déploiement du réseau sur les communes de la communauté de communes des Portes de Sologne

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

### ➤ ACTUALITES

Mise en place de Rézo Pouce sur les communes de la CC des Portes de Sologne avec des rencontres avec les mairies pour décider du lieu d'implantation des arrêts dans les communes.

Pour la communication auprès des habitants des stands dans les communes vont être organisés à Vennecy et à La Ferté Saint-Aubin.

---

## COT Transition/Economie Solidaire

### ➤ REUNION D'INFORMATION

Les CC se sont réunies pour réfléchir à la mise en place de ce nouveau COT : gouvernance, référentiels, enveloppe financière...

Possibilité de formation des élus pour le COT

Nouveau contrat proposé par l'ADEME pour renforcer et accompagner le **projet territorial de transition écologique** des collectivités en lien avec les politiques et stratégies déjà mises en place (PCAET, PLUi...)

C'est une **démarche d'amélioration continue** inscrite dans la durée (4 ans) qui permet à la collectivité de bénéficier d'un accompagnement méthodologique (appui de conseillers, référentiels d'actions de l'ADEME...)



Contrat où le versement d'une part de la subvention est conditionné à l'atteinte d'objectifs. Ces objectifs à atteindre sont basés sur des référentiels :

**référentiel climat-air-énergie**  
**référentiel Economie circulaire**

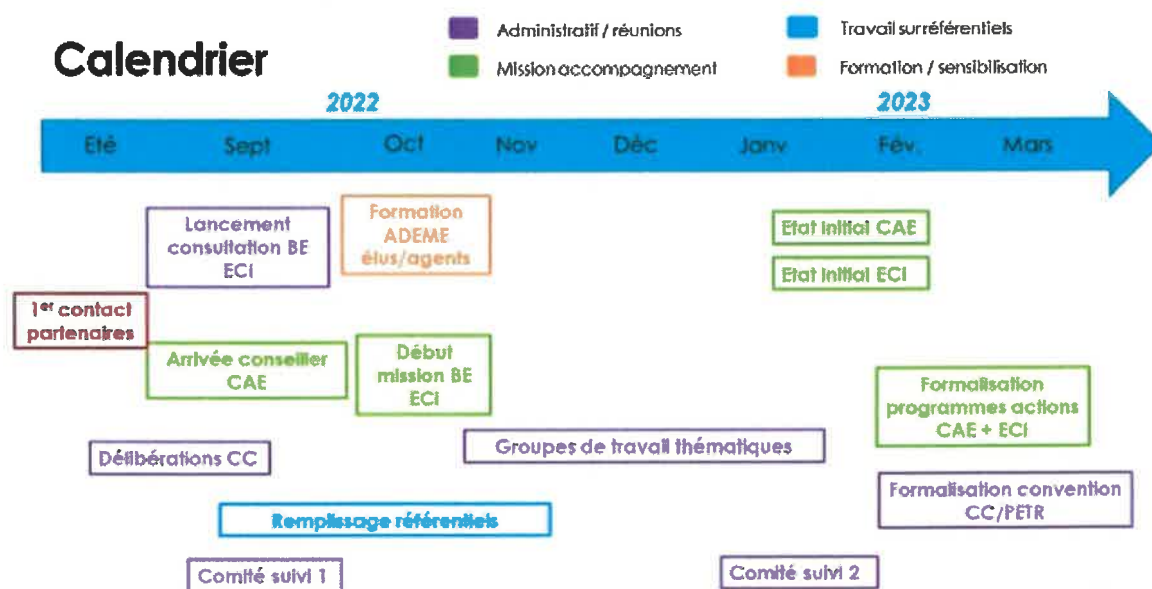


1 année de préfiguration + 3 ans de mise en œuvre.



Enveloppe de 75 000 € la première année puis une part variable de 275 000 € pour les 3 années de mise en œuvre (animation, études, communication, formation, actions)

## Calendrier



## PCAET

### ➤ MISE A JOUR DE L'ETUDE

Avec intégration de la CC des Portes de Sologne, le diagnostic a été mis à jour et présenté à la CC des Portes de Sologne le mardi 7 juin.

La stratégie se décline en 7 axes et 40 actions.

#### Diagnostic & stratégie

Suite à l'intégration de la CC des Portes de Sologne au PETR, le bureau d'études a procédé à la **mise à jour du diagnostic et de la stratégie PCAET**



#### Programme d'actions

Après un travail de rédaction des fiches actions avec les CC, **COPIL de validation du plan d'actions** le 29 juin 2022

Quelques ajustements restent à faire avant une **présentation et une validation en comité syndical** à la rentrée

#### Validation réglementaire

**Avis de l'autorité environnementale** (services de l'Etat et de la Région)  
3 mois, à l'automne

**Consultation publique**  
1 mois



# LEADER

## ➤ CANDIDATURE LEADER



**Programme européen** destiné aux territoires ruraux pour soutenir des projets innovants  
**Région : autorité de gestion** → sélection et attribution des enveloppes (env. totale 21M€)

### Calendrier

- **30 sept. 2022** : dépôt dossier candidature
- **déc. 2022** : sélection candidatures
- **courant 2023** : mise en œuvre programme

### Dossier candidature

- **Fil conducteur « Bien vivre dans un territoire résilient »**
- **3 objectifs à respecter**

- 1 Améliorer l'accès à des **services** de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des **territoires inclusifs**
- 2 Relocaliser et reterritorialiser l'**économie**
- 3 Atténuer les effets et adapter le territoire face au **dérèglement climatique**



**COPIL  
Candidature  
LEADER 2023-2027**

- 15 membres élus et privés
- Pilotage candidature, définition stratégie et programme d'actions
- 5 réunions sur période candidature :
  - avril / mai / juin : réunions réalisées
  - juillet / sept. : réunions à venir

24

## Construction stratégie LEADER 2023-2027

**Réflexion** sur la stratégie en fonction : éléments imposés par la Région, programmes et contrats en place, possibilités de financement LEADER, autres programmes européens

### Stratégie sur la résilience avec 4 thématiques principales



#### Agriculture/ alimentation

Relocaliser l'alimentation, du producteur au consommateur

#### Milieus naturels / biodiversité

S'appuyer sur les ressources du territoire ; S'adapter au réchauffement climatique

#### « Slow tourisme »

Développer la découverte des milieux et des produits, l'itinérance douce

#### « Culture(s) »

Favoriser la culture du territoire, la culture du risque, les changements de culture



#### Enquête LEADER en ligne 1er juillet - 31 août 2022

Information large sur programme : élus, partenaires et acteurs du territoire  
Recueil de contributions et idées de projets

27

## ➤ AIDE AU SOUTIEN PREPARATOIRE A LA CANDIDATURE LEADER

Conformément à la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt du Conseil Régional CVL, le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne se porte candidat au nouveau programme LEADER 2023 2027.

Le Président expose au Comité Syndical la possibilité d'une subvention européenne pour la préparation de la candidature LEADER 2023 - 2027 à hauteur de 80% de la dépense subventionnable plafonnée à 20 000 €.

Les dépenses présentées correspondent aux frais salariaux du chargé de mission économique à 0.7 ETP sur la mission de candidature sur la période du 1er avril au 30 septembre 2022.

Le Président demande l'autorisation de solliciter le soutien financier pour la préparation de la candidature LEADER 2023 – 2027 avec le FEADER (LEADER).



| Plan de financement - Préparation de la candidature LEADER " |                    |                 |                    |      |
|--------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|------|
| DEPENSES                                                     |                    | RECETTES        |                    |      |
| Frais salariaux                                              | 21 173,00 €        | FEADER (LEADER) | 16 000,00 €        | 76 % |
|                                                              |                    | PETR            | 5 173,00 €         | 24 % |
| <b>Total</b>                                                 | <b>21 173,00 €</b> | <b>Total</b>    | <b>21 173,00 €</b> |      |

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- de solliciter le soutien financier du FEADER (LEADER) pour la préparation de la candidature LEADER 2023 – 2027.
- d'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

## PAT

### ➤ DEMANDE SUBVENTION POUR LA SUITE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Vu la délibération n°2019 – 13 concernant le Projet Alimentaire de Territoire

Vu la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture concernant l'appui à la mise en œuvre de la loi EGAlim et au développement des approvisionnements en produits locaux en restauration collective sur le territoire du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne.

Le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne réfléchit sur l'approvisionnement local et de qualité de la restauration collective. Dans ce cadre, un premier travail avec la Chambre d'Agriculture a été initié en 2020 sur un diagnostic des approvisionnements avec un panel d'établissements.

Aujourd'hui, il s'agit de poursuivre ce travail avec la Chambre d'Agriculture pour augmenter la part d'approvisionnement en productions locales et faciliter la mise en œuvre des dispositions de la loi EGALIM pour le plus grand nombre d'établissements scolaires et médicosociaux du territoire du PETR.

D'une durée de 14 mois, cette prestation comprendra 4 phases :

1. Diagnostic des nouveaux établissements entrant dans le suivi
2. Accompagnement individuel
3. Accompagnement collectif
4. Clôture de la démarche et organisation d'un événement de restitution
5. Concertation avec le PETR

Le Président demande l'autorisation de solliciter le soutien financier pour la réalisation de cette prestation auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2017-2023.

| Plan de financement CRST "action restauration collective" |                    |                                      |                    |        |
|-----------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------------------|--------------------|--------|
| DEPENSES                                                  |                    | RECETTES                             |                    |        |
| Prestations Chambre Agriculture                           | 47 241,60 €        | ETAT (PNA)                           | 28 022,01 €        | 58,94% |
| Prestations Biocentre                                     | 300,00 €           | Conseil Régional Centre Val de Loire | 10 011,27 €        | 21,06% |
|                                                           |                    | PETR                                 | 9 508,32 €         | 20,00% |
| <b>Total</b>                                              | <b>47 541,60 €</b> | <b>Total</b>                         | <b>47 541,60 €</b> |        |

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- de solliciter le soutien financier du Conseil Régional Centre Val de Loire, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2017-2023 pour le financement de l'action restauration collective
- d'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

## SANTE

### ➤ PREPARATION DU CLS 2

Les 2 sessions des réunions des groupes de travail ont eu lieu à travers 3 ateliers :

Santé et environnement, Prévention et promotion de la santé, Attractivité

Signature du contrat prévu le jeudi 7 juillet 10h30 à Fay-aux-Loges

# Le programme d'actions du CLS

## 3 axes stratégiques

### 9 fiches action

**Axe 1 : Développer l'attractivité du territoire pour encourager l'installation des professionnels de santé et améliorer l'accès aux soins**

1. Proposer des **conditions de travail et d'accueil attractives** sur les professionnels de santé
2. Favoriser l'émergence de la **médecine**
3. Améliorer l'accessibilité aux structures de santé via **transports**

**Axe 2 : Mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé**

4. Mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation sur **la santé mentale**
5. Promouvoir la pratique **d'activité physique**
6. Soutenir les actions menées en prévention **des addictions**

**Axe 3 : Développer un environnement favorable à la santé**

7. Améliorer **le cadre de vie** de la population
8. Sensibiliser à une **alimentation saine**
9. Sensibiliser aux conséquences d'un **changement climatique**

33

## ➤ SIGNATURE ET FINANCEMENTS

Un premier Contrat Local de Santé (CLS) avec les territoires ruraux de l'Orléanais s'est déroulé sur une période de 2017 à 2021. Le PETR ayant évolué avec l'intégration de la CC des Portes de Sologne, il est proposé de réaliser un CLS sur le territoire du PETR.

Le Président précise que le CLS vise à construire des synergies entre les professionnels de santé et les élus. Un important travail de concertation est réalisé avec les acteurs de la santé, les élus et les représentants des usagers pour construire et suivre ce contrat.

Pour l'élaboration du CLS, un diagnostic sur la santé est produit par l'ORS, des ateliers sont menés par la coordinatrice pour définir un programme d'actions.

L'ensemble de ce travail est conclu, pour une durée de 3 ans, par la signature du CLS entre l'Agence Régionale de Santé, l'Etat, la Région Centre Val de Loire, la caisse de sécurité sociale, le département du Loiret et le PETR.

Le président précise que l'animation du CLS est financée par l'ARS avec une subvention à hauteur de 25 000 € par an et par le Conseil Régional du Centre Val de Loire avec une subvention du CRST à hauteur de 30 % sur le montant des salaires chargés et coûts indirects (15%) de la coordinatrice du CLS.

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- de solliciter les financements de l'ARS
- de solliciter les financements de la région Centre Val de Loire à travers le CRST
- d'autoriser le Président à signer le Contrat Local de Santé
- d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

## SUJETS ADMINISTRATIFS

### ➤ REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le Président rappelle que les actes pris par les syndicats (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe et pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique sur leur site Internet.

Les syndicats mixtes fermés bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, ils peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité de leurs actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- soit par affichage
- soit par publication sur papier
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du comité syndical. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

La publication sous forme électronique semble être mieux adaptée d'autant plus que maintenant toutes les délibérations et tous les arrêtés sont transmis à la Préfecture par voie de dématérialisation.

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- de choisir la modalité de publicité des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sous forme électronique
- d'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Fait à Jargeau, le 06 octobre 2022

Le secrétaire de séance

Le Président,  
Maire de Seichebrières,  
Conseiller Départemental du Loiret

M. Philippe VACHER





## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 6 OCTOBRE 2022

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 64                | 39       | 36      |

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 6 octobre à dix-huit heures,

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

**Étaient présent(e)s** : Mesdames, Messieurs,

**Communauté de Communes de la Forêt** : LEGENDRE Christian ; GUERIN Serge ; ROUX Sylvie ; DAUVILLIER Pascal ; VAPPÉREAU Julia ; POUSSE Corinne ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; DESLANDES Roger ;

**Communauté de Communes des Loges** : TOUSSAINT Christian ; DUBOIS Robert ; MEUNIER Éric ; PASSIGNY Christian ; DALAIGRE Catherine ; GAUDUCHEAU Patrick ; PERY Célie ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE MATAYER Pascal ; TURPIN Joël ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; de BEAUREGARD Arnaud ;

**Communauté de Communes du Val de Sully** : LUTTON Luc ; METHIVIER Gilbert ; GRESSETTE Danielle ; DEBRUS Marie-Hélène ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian ; ASSELIN Jean-Claude ; BERGEVIN Jean-Claude ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; BAFUNNO Hélène ; RICHARD Sarah ;

**Communauté de Communes des Portes de Sologne** : GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie,

**Ainsi que** : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Iwan LE MERDY chargé de mission économique ; Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; Angéline TEISSIER chargée de mission SCoT/COT EnR ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Marie-Christine CHOPPICK SGC de Gien, Philippe THIERRY mairie de Dampierre.

**Pouvoir accordé** :

**Excusés** : Mesdames, Messieurs, ROBERT Pierre-Yves ; LOISEAU Dominique ; MURA Frédéric ; HUREL Marianne ; DUPUIS David ; BOITARD Jean François ; DUBOURG Hervé ; PIANOTNE David ; TESSIER-LEBRUN Carole ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; COLMET DAAGE Sylvain ; BOURILLON Christophe ; AUGER Michel ; DURAND Caroline ; BRAGUE Nicole ; PLANCHET Hugo ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; GAUDÉ Michel ; de PELICHY Constance ; BOILEAU Nicole ; BONNET Christophe ; CHAUSSARD Didier ; Bruno CORBIER ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable

Madame Danièle GRESSETTE est secrétaire de séance.

## PROCES VERBAL DU 30 JUIN 2022

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir faire des remarques et/ou valider le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 30 juin 2022.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

## PCAET

### ➤ PRESENTATION DU PLAN CLIMAT

Voir le document ci-joint ou sur site internet : <https://foretorleans-loire-sologne.fr/actualites/le-projet-de-plan-climat-ete-arrete>

La présentation du PCAET a suscité quelques réactions :

- Le PCAET a-t-il un outil de suivi comptabilisant les consommations d'énergie ?
- Le rôle des méthaniseurs n'est pas d'utiliser les productions agricoles réservées pour l'alimentation
- Le mix énergétique comprend le nucléaire
- Le lien entre la stratégie et les actions sont les indicateurs définis dans les fiches actions
- La durée d'approbation est assez longue, mais possibilité de communiquer sur les actions envisagées
- Le bureau d'étude suit le PETR jusqu'à l'approbation du PCAET
- 6 personnes prévues pour suivre les actions est un chiffre important
- Le coût final des actions est considérable, surtout dans l'action « collectivités exemplaires »
- Il faudrait prévoir un fascicule pour les habitants
- Il faudrait envisager une évaluation ou un bilan à mi-parcours

## ➤ **ARRET DU PCAET**

Vu la délibération n°2019-33 du 28 novembre 2019 prise par le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne portant engagement dans le PCAET.

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan climat-air-énergie territorial en novembre 2019. La réalisation de ce PCAET a été confiée au bureau d'études BL Evolution, associé au cabinet Etik-Pressé pour la concertation.

Une mise à jour du diagnostic et de la stratégie a été opérée par le bureau d'études en juin 2022 suite à l'intégration de la communauté de communes des Portes de Sologne au PETR et à la démarche PCAET.

Le contenu du PCAET du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

### **Diagnostic**

Le diagnostic dresse l'état des lieux du territoire en matière d'émissions de gaz à effet de serre, de consommation énergétique et de potentiel de production d'énergies renouvelables. Il évoque également la vulnérabilité du territoire aux conséquences du dérèglement climatique.

Si le territoire est très consommateur en énergie (37,9 MWh/an), il a un fort potentiel de production d'énergies renouvelables (méthanisation, géothermie, bois énergie...)

Le transport routier et l'industrie sont deux secteurs particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre sur le territoire avec de fortes disparités entre les différentes communautés de communes. Ces émissions de gaz à effet de serre sont toutefois en partie compensées par la large couverture forestière du territoire qui permet une séquestration carbone de près de 70 % des émissions - contre 15 % à l'échelle nationale.

### **Stratégie**

La stratégie fixe les objectifs du territoire en matière de réduction de gaz à effet de serre, de production d'énergies renouvelables, de consommation énergétique ou encore de séquestration carbone. Le scénario retenu est dit « de transition ».

Objectifs à horizon 2030 :

- - 40 % d'émissions de gaz à effet de serre
- - 35 % de consommation d'énergie
- La production d'énergies renouvelables atteint 35 % de la consommation d'énergie
- Neutralité carbone : le territoire séquestre autant de carbone qu'il n'en émet

### **Programme d'actions**

Des réunions de concertation et la mise à disposition du grand public d'un forum numérique ont permis l'émergence d'actions pour mettre en œuvre le plan climat.

Le programme d'actions regroupe 40 actions réparties dans 7 axes :

- Bâtiment et habitat
- Mobilité
- Agriculture, consommation et biodiversité
- Economie locale, tourisme et déchets
- Culture commune et mobilisation des acteurs
- Collectivités exemplaires

### **Concertation**

Des réunions de concertation ont été réalisées en début de démarche auprès de plusieurs acteurs clés du territoire (élus, entreprises, agriculteurs, associations, habitants...) permettant ainsi de former un groupe « Club climat » qui a participé aux réunions de co-construction du programme d'actions. Un forum numérique citoyen a également permis de faire émerger des idées d'actions et de faire remonter des initiatives déjà en place sur le territoire.

### **Evaluation environnementale stratégique**

Le PCAET est soumis à une évaluation environnementale stratégique indiquant les éventuels impacts du Plan climat et les moyens de les réduire.

### **Les suites de la démarche : validation réglementaire, consultation et approbation**

Dès l'arrêt du projet de PCAET, ce dernier sera soumis à l'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R.122-17 du Code de l'Environnement. Il sera transmis à l'autorité environnementale qui dispose de trois mois pour rendre un avis.

Le projet de PCAET sera également transmis pour avis à la Préfète de Région et au Président du Conseil régional Centre Val de Loire qui disposent d'un délai de deux mois pour exprimer leur avis. Ces avis sont réputés favorables au terme du délai de deux mois suivant la transmission de la demande.

Une consultation publique d'une durée de 30 jours sera ensuite organisée conformément à l'article L.123-19 du Code de l'Environnement.



A l'issue de ces démarches, le projet de PCAET, modifié le cas échéant pour tenir compte des différents avis émis, pourra alors être approuvé en comité syndical.

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'arrêter le projet de Plan climat-air-énergie territorial du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne qui sera transmis à l'autorité environnementale ainsi qu'à la Préfète de Région et au Président du Conseil régional Centre Val de Loire pour avis avant consultation du public puis adoption.
- d'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

L'assemblée se prononce favorablement 1 abstention.

## CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

### ➤ FIN DU CONTRAT

Pour finir le CRST 2017-2023, les projets sont à déposer pour le début de l'année 2023 afin de réaliser le bilan.

Pour le prochain CRST 2023-2028, il faut le préparer et le rédiger pour le déposer au mois de mai 2023.

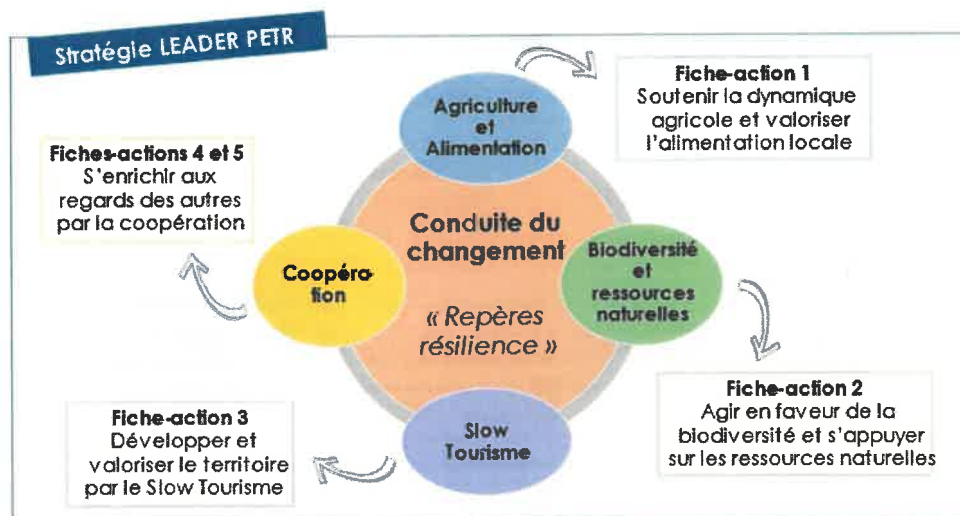
| Axes                  | Dispo octobre 2022 |
|-----------------------|--------------------|
| A Economie            | 6 200 €            |
| B Services Population | 87 500 €           |
| C Urbanisme           | 85 000 €           |
| D Biodiversité        | 75 400 €           |
|                       | 27 500 €           |
|                       | - €                |
| Energie               | 62 500 €           |
|                       | 6 200 €            |
| Enveloppe Fongible    | 332 400 €          |
|                       | 150 000 €          |
|                       | 832 700 €          |
| A vos ID              | 175 042 €          |
| <b>TOTAL</b>          | <b>1 007 742 €</b> |
| <b>PETR</b>           | <b>260 300 €</b>   |
| <b>CCPS</b>           | <b>572 400 €</b>   |
| <b>A vos ID</b>       | <b>175 042 €</b>   |

## LEADER

### ➤ CANDIDATURE LEADER



**Programme européen** destiné aux territoires ruraux pour soutenir des projets innovants  
**Région :** fil conducteur à respecter « **Bien vivre dans un territoire résilient** »



**Dépôt dossier candidature :**  
**30 septembre**

**Sélection des dossiers :**  
**15 décembre**

## SCoT

### ➤ REUNION SRADDET

Les membres du PETR ont assisté à une réunion sur le SRADDET au Conseil Régional le 14 septembre 2022 pour évoquer les implications de la loi Climat et Résilience sur ce document :

- Le zéro artificialisation nette, ZAN est prévu pour 2050.
- L'approbation est prévue en décembre 2023
- Les SCoT devront être mis en compatibilité en 2026.
- Le bilan du ZAN sera ensuite triennal.

Actuellement, il y a plusieurs incertitudes réglementaires :

- Les grands projets supra SCoT
- La répartition territorialisée des enveloppes foncières par le SRADDET
- La notion d'artificialisation des sols applicable à partir de 2031

### ➤ CONFERENCE REGIONALE DES SCOT

Les membres du PETR ont assisté à une réunion pour préparer la conférence régionale des SCoT avec la Fédération nationale des SCoT en Centre-Val de Loire, pour la modification du SRADDET en vue du ZAN.

Sur 30 territoires SCoT 23 ont remis leur contribution sur la base d'objectifs partagés pour une stratégie territoriale d'optimisation du foncier s'articulant autour de trois entrées :

- Les valeurs : qualités auxquelles les territoires accordent de l'importance et qu'ils souhaitent valoriser.
- Les principes : notions fondamentales et principales règles d'action dont les territoires souhaitent se doter.
- Les recommandations : propositions que les territoires souhaitent formuler à la Région et à l'État.

Le but de la réunion était d'échanger sur une première proposition et les évolutions à y apporter et de recueillir l'avis des membres de la conférence sur les pistes de recommandations

4 propositions ont été faites :

- Prolonger un cadre commun de travail partenarial
- Moduler les objectifs de réduction de la consommation d'ENAF en fonction des territoires
- Acter les modalités d'identification et de traitement des projets d'intérêt régional ou national
- Accompagner la mise en œuvre du ZAN et le changement de paradigme (modèle)

### ➤ MISE EN ŒUVRE DU SCOT

**Les présidents des trois Communautés de Communes, les services urbanismes, la DDT et le PETR** se sont réunis le 23 septembre 2022 pour étudier la mise en œuvre du SCoT sur les territoires.

**Le PETR, en lien avec les centres instructeurs,** travaille à l'élaboration d'un outil de suivi de la consommation foncière commun à toutes les communautés de communes.

**La commission SCoT se réunira courant novembre** (date à prévoir) pour définir les modalités de comptage de certaines opérations non prévues par le SCoT (bâtiments agricole, commerces...)



#### Habitat :

Les CC doivent se répartir les quotas de logements et d'hectare à l'intérieur de chaque polarité.

La DDT est favorable à une répartition en fonction de la croissance démographique et du nombre d'habitants et donne un délai pour la répartition par communes : **Juin 2023.**



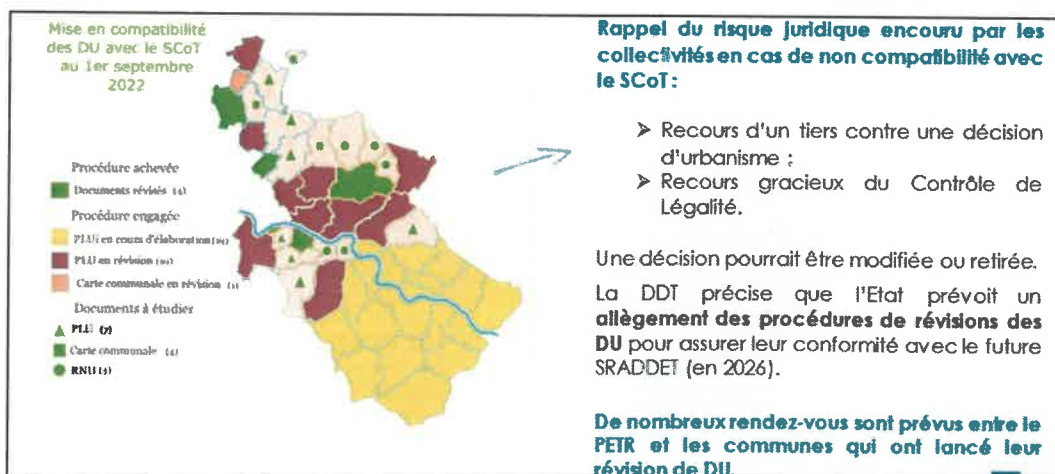
#### Equipements :

Chaque communauté de communes doit lister ses besoins en équipement et planifier leur mise en œuvre jusqu'en 2040.



#### Activités :

L'attribution des enveloppes foncières par communes a été effectuée dans le SCoT.



Philippe THIERRY de la mairie de Dampierre a rappelé que sur la commune une centrale nucléaire se développerait prochainement et que par conséquent, le nombre de logements octroyé par le SCoT ne serait surement pas assez suffisant pour accueillir le personnel de la centrale.

---

## COT Enr

### ➤ INFORMATION

Plusieurs RDV et notes d'opportunité ont été réalisées depuis juin 2022 avec Jan Jamka, conseiller en énergie à FIBOIS :

Rebréchien : géothermie pour un ensemble de bâtiments municipaux

Saint-Benoît-Sur-Loire : géothermie et réseau de chaleur pour l'école St Marie et le Collège St Joseph

Marcilly-en-Villette : réseaux de chaleurs avec chaufferie bois.

Bouzy-la-Forêt : géothermie pour le groupe scolaire

Jouy-le-Potier : installation chaudière bois pour l'école.

Saint-Lyé-la-Forêt : géothermie sur écoles

+

Entreprise OEBAS (escalier Bellier) à Fay-aux-Loges : chaudière bois

Entreprise ZEFAL (accessoires de vélo) à Jargeau : chaudière bois

SCI La Luzière (gîtes) à la Ferté Saint Aubin

Le 3 octobre 2022, le PETR FOLS et le PETR Pays Loire Beauce ont organisé une réunion d'information sur le COT à destination des chargés de mission de développement économique des communautés de communes.

Une plaquette de présentation du dispositif sera adaptée pour les entreprises.

---

## MOBILITE

### ➤ ACTUALITES

Des stands de présentation de Rezo Mobicoop ont été organisés : le 28 août à Vennecy et le 3 septembre à La Ferté St Aubin.

Toutes les communes de la CC des Portes de Sologne ont été rencontrées pour définir le lieu des arrêts : les premiers panneaux ont fleuri cet été dans certaines communes...

---

## COT Transition/Economie Solidaire

### ➤ ETUDE ECONOMIE CIRCULAIRE

Vu la délibération n°2021-15 du 7 octobre 2021 prise par le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne portant engagement dans le COT Transition – climat air énergie et économie circulaire.

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne s'est engagé en octobre 2021 dans un contrat d'objectif territorial Transition proposé par l'ADEME. Ce COT se compose d'une année de préfiguration puis d'une phase de mise en œuvre d'une durée de 3 ans.

Le COT Transition repose sur deux volets : climat-air-énergie et économie circulaire. Le territoire bénéficie d'un accompagnement méthodologique via des conseillers mis à disposition par l'ADEME pour mener à bien les travaux concernant la thématique climat-air-énergie.

Le volet économie circulaire, sur lequel le territoire est plus néophyte, n'est pas concerné par cet accompagnement. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour procéder à un état des lieux du territoire en matière d'économie circulaire et faire émerger des pistes d'actions dans ce domaine.

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne a rédigé un cahier des charges pour les missions suivantes :

- Etat des lieux du territoire en matière d'économie circulaire
- Aide au remplissage du référentiel et à la structuration d'un programme d'action économie circulaire
- Sensibilisation des élus et des agents à l'économie circulaire

Pour rappel, ces dépenses sont prises en charge par les subventions de l'ADEME dans le cadre de la phase 1 du COT Transition.

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- de demander l'autorisation de lancer une consultation et de recruter un bureau d'études pour accompagner le territoire sur l'économie circulaire
- d'engager les dépenses nécessaires liées à cette étude
- d'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

## ➤ VOLET CLIMAT-AIR-ENERGIE

Un accompagnement méthodologique va être réalisé par des conseillers mis à disposition par l'ADEME : 2 conseillers du cabinet BL évolution vont suivre le territoire

Une première réunion le 5 octobre 2022 a permis d'évoquer la façon dont les conseillers vont travailler avec le territoire pendant les 4 ans

---

## PAT

### ➤ LA SUITE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Une convention de partenariat signée avec la Chambre d'Agriculture (jusqu'au 15 septembre 2023) permet de poursuivre le travail initié sur le PETR pour augmenter la part d'approvisionnement en production locale et faciliter la mise en œuvre de la loi EGALIM auprès des restaurations collectives du territoire.

---

## SANTE

### ➤ CONTENU DU CLS 2

3 axes stratégiques composent le CLS :

Axe 1 : Développer l'attractivité du territoire pour encourager l'installation des professionnels de santé et améliorer l'accès aux soins

Axe 2 : Mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé

Axe 3 : Développer un environnement favorable à la santé

### ➤ LES PROJETS EN COURS DE LANCEMENT

#### Atractivité du territoire :

- Projet de forum/conférence en présence de professionnels de santé pour présenter des leviers d'actions aux élus pour améliorer l'attractivité des territoires
- Le Service Sanitaire : accueil d'étudiants en santé sur le territoire
- Développement de la télé médecine
- Collaboration avec les Communautés Professionnelles territoriales de Santé (CPTS)

#### Prévention et promotion de la santé :

- Réalisation d'un calendrier sportif sur 365 jours
- Sensibilisation au dépistage du cancer colorectal dans le cadre de mars bleu (Sully-sur-Loire)
- Ciné-débat sur le thème vie sexuelle et affective (Neuville-aux-Bois)
- Organisation d'une session de formation PSSM pour l'Agence de Solidarité Beauce à Sologne

#### Développer un environnement favorable à la santé :

- Organiser une réunion de sensibilisation au dispositif Conseiller en Environnement Intérieur (CEI) pour les professionnels de santé et les professionnels de la Petite Enfance, avec la Mutualité Française
- Mettre en place des actions de sensibilisation sur l'alimentation pour les parents et futurs parents, avec Appui Santé Loiret



### ➤ ACTUALITES

Le Contrat Local de Santé organise une présentation du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) le mercredi 19 octobre à 18h à la salle polyvalente de Fay-aux-Loges au 19 rue André Chenal.

Ce dispositif a pour objectif de venir en aide aux professionnels de santé, du social, du médico-social, des élus et des techniciens de mairie (CCAS par exemple), intervenants auprès de personnes en situations complexes (multiplicité de pathologies et de problématiques du quotidien).

Le DAC aide à orienter ces personnes vers les professionnels et/ou structures capables de les prendre en charge. Cela vise à éviter les situations d'isolement et le non-recours aux soins pour le patient.

Si vous souhaitez y participer, vous pouvez confirmer votre présence à : [sante@petrforetoreans.fr](mailto:sante@petrforetoreans.fr)

---

## BIODIVERSITE

### ➤ RANDO BIO

Prochaine rando bio sur les « Cimetières Tour » le jeudi 24 novembre toute la journée à Donnery puis à Bray-Saint-Aignan.

Plus d'informations sur : [www.biodiversite-en-actions.fr](http://www.biodiversite-en-actions.fr)



## SUJETS ADMINISTRATIFS

### ➤ OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE

Le Président expose au Comité Syndical le projet d'ouverture d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Centre Loire.

Cette ligne de trésorerie procure les avantages suivants :

- permettre de retarder au maximum le recours aux emprunts,
- financer les besoins de trésorerie à des conditions moins coûteuses que les emprunts classiques,
- permettre, grâce à une souplesse d'utilisation, une gestion de la trésorerie au jour le jour pour réaliser des économies en termes de frais financiers.

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

- d'approuver l'offre d'ouverture d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Centre Loire,
- de contracter auprès du Crédit Agricole Centre Loire la ligne de trésorerie d'un montant maximum de 100 000 € dans les conditions suivantes :

Durée : 12 mois

Facturation des intérêts : tous les mois au prorata des montants et des durées de tirages

Base de calcul des intérêts : jours exacts/365j

Index de référence : Euribor 3 mois moyenné flooré à 0,00 %

Marges : 0,66%

Commission d'engagement : 0,15 % l'an réglée dès la prise d'effet du contrat par débit d'office

Frais de dossier : 100 € réglés dès la prise d'effet du contrat par débit d'office

- d'habiliter le Président à signer le contrat, à intervenir avec la banque Crédit Agricole Centre Loire
- d'autoriser le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Fait à Jargeau, le 12 octobre 2022

La secrétaire de séance

Danielle GRESSETTE



Le Président,  
Maire de Seichebrières,  
Conseiller Départemental du Loiret

M. Philippe VACHER







## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 64                | 33       | 35      |

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 15 décembre à dix-huit heures,

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

**Étaient présent(e)s** : Mesdames, Messieurs,

**Communauté de Communes de la Forêt** : DAUVILLIER Pascal ; ROBERT Pierre-Yves ; VAPPEREAU Julia ; JOLY Hervé ; SIMON Jérémy ; LOISEAU Dominique ; DESLANDES Roger ; TOMA Mugolino.

**Communauté de Communes des Loges** : TOUSSAINT Christian ; PASSIGNY Christian ; DUPUIS David ; MARGUERITTE Alain ; GALLIOT Olivier ; LE MATAYER Pascal ; TURPIN Joël ; DELAS Thierry ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; PREVOST Sylvie ; GODIN Fabienne ; de BEAUREGARD Arnaud ; BOURILLON Christophe.

**Communauté de Communes du Val de Sully** : LUTTON Luc ; DURAND Caroline ; GRESSETTE Danielle ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; COLAS Christian ; FOURNIER Hubert ; HAMARD Marie-Madeleine ; DOMENECH Philippe ; ASSELIN Jean-Claude ; BURGEVIN Gilles ; BERGEVIN Jean-Claude ; LEVEILLÉ Jeannette ; HAUER Éric ; BERTHON Claude ; DEGRÉMONT Damien.

**Communauté de Communes des Portes de Sologne** : BOILEAU Nicole ; SALVAN Joachim.

**Ainsi que** : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Iwan LE MERDY chargé de mission économique ; Farah LHACHEQ coordinatrice santé ; Angéline TEISSIER chargée de mission SCOT/COT EnR ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Nathalie GEORGES secrétaire-comptable ; Marie-Christine CHOPPICK SGC de Gien.

**Pouvoir accordé** : Monsieur Gilbert METHIVIER à Monsieur Philippe VACHER, Monsieur Michel GAUDE à Monsieur Arnaud de BEAUREGARD

**Excusés** : Mesdames, Messieurs, LEGENDRE Christian ; GUERIN Serge ; BOULANGER Jean-Claude ; LE GOFF Christophe ; ROUX Sylvie ; BERGER Pascal ; ADAM Delphine ; POUSSE Corinne ; de la ROCHEFOUCAULD Philibert ; DALAIGRE Catherine ; QUETARD Dominique ; GAUDUCHEAU Patrick ; PERY Célie ; DUBOURG Hervé ; PIANTONE David ; TESSIER-LEBRUN Carole ; DERY Christian ; TAFFOUREAU Odile ; BISSONNIER Denis ; LEFAUCHEUX Olivier ; de COURCY Christian ; BAUDOUIN Nathalie ; COLMET DAAGE Sylvain ; AUGER Michel ; METHIVIER Gilbert ; TUBACH Hélène ; MOTTAIS Alain ; DEBRUS Marie-Hélène ; MERCADIÉ Serge ; BRAGUE Nicole ; COUSTHAM Thierry ; HAUTIN Johnny ; PLANCHET Hugo ; MORISSEAU Catherine ; BAFUNNO Hélène ; RICHARD Sarah ; LEGRAND Éric ; ROCHE Jean-Paul ; REAU Anne ; GAUDÉ Michel ; ZION Thierry ; DE PELICHY Constance ; DIFRANCESCHO Sébastien ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; DRUPT Dominique ; CHARRON Stéphanie ; TREMAULT Denis ; DE RUYER Béatrice ; de DREUZY Philippe ; BOUQUIN Jean-Jacques ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Anne BESNIER conseillère régionale, Bruno CROIBIER SGC de Gien ; Marianne DUBOIS conseillère départementale.

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

## PROCES VERBAL DU 6 OCTOBRE 2022

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir faire des remarques et/ou valider le procès-verbal du précédent Comité Syndical du 6 octobre 2022.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

## SUJETS ADMINISTRATIFS

### ➤ ASSURANCE STATUTAIRE – CONTRAT GROUPE 2023-2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement les articles 25 et 26,

Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris en application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Le Président rappelle que le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le

statut de ses agents , par application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Président rappelle :

- **les résultats obtenus par le Centre de gestion.**

Le contrat a été attribué à la compagnie SIACI SAINT HONORE (Courtier) et GMF Vie / La Sauvegarde (assureur)

Durée du contrat : 4 ans avec une date d'effet au **1er janvier 2023** en capitalisation

Tranche ferme : collectivités et établissement de moins de 31 agents CNRACL :

| Catégories d'agents                                                | Risques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Franchise                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Agents affiliés à la CNRACL</b><br><br><b>Nb d'agents : 5</b>   | Congé maladie ordinaire<br>Congé de longue maladie, longue durée<br>Congé de maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant<br>Décès<br>Accident de service et maladie contractée en service<br>Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire | Pour la maladie ordinaire seulement. Pas de franchise sur les autres risques<br>Franchise de 10 jours <input checked="" type="checkbox"/><br>5,56% |
|                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Franchise de 15 jours <input type="checkbox"/><br>5,15%                                                                                            |
|                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Franchise de 30 jours <input type="checkbox"/><br>4,57%                                                                                            |
| <b>Agents affiliés à la CNRACL</b><br><br><b>Nb d'agents : ...</b> | Tous les risques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Franchise de 30 jours sur tous les risques <input type="checkbox"/> 4,09%                                                                          |
| <b>Agents affiliés à l'IRCANTEC</b><br><br><b>Nb d'agents : 3</b>  | Congés de maladie ordinaire et reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique<br>Congé de grave maladie<br>Accident du travail et maladie professionnelle<br>Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant                                                                                                                | Franchise de 15 jours <input checked="" type="checkbox"/><br>1.14% pour la maladie ordinaire                                                       |

- **la convention de gestion entre la collectivité et le CDG45** qui détaille, entre autres, les missions et le rôle de chacune des parties.
  - que le Centre de Gestion réalise une mission facultative. Il assure l'interface entre la collectivité et l'assureur. Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents des contrats et le tiers de confiance des parties en présence tout au long de la période contractuelle.
  - que le Centre de Gestion réalise notamment les missions suivantes :
    - Souscription et suivi de l'exécution des contrats d'assurance :
      - Réalisation d'un marché public de prestations de services assurances,
      - Suivi de l'exécution du contrat notamment par le contrôle de la gestion dudit contrat, des statistiques et autres données techniques et juridiques,
      - Mise en place de mesures de suivi et d'accompagnement,
      - Étude et validation des aménagements postérieurs éventuels des contrats.
    - Éléments statistiques :
      - Vérification des dossiers statistiques,
      - Suivi de l'évolution de la sinistralité,
      - Diffusion d'informations statistiques relatives à la sinistralité,
      - Mise en place d'alertes.
    - Relations avec les collectivités :
      - Informations et échanges permanents avec les adhérents,
      - Suivi administratif des adhésions et souscriptions,
      - Assistance et conseils aux adhérents notamment sur l'utilisation de leur contrat,
      - Médiation auprès de l'assureur,
      - Organisation de journées de formation et d'information,
      - Envoi de documents concernant les contrats.

- o que cette mission facultative réalisée par le Centre de gestion sera financée par la Collectivité / l'Etablissement à hauteur de **0,07% de la base déclarée à l'assureur. Ce pourcentage sera figé sur toute la durée du contrat.**

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- décide d'accepter la proposition faite par la compagnie SIACI / GMF Vie / La Sauvegarde
- décide d'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires" proposée par le Centre de gestion du Loiret,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget
- autorise le Président à signer tout document utile afférent à cette délibération.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

## ➤ SERVICE MÉDECINE PRÉVENTIVE

**AVENANT POUR METTRE FIN A LA CONVENTION ACTUELLE ET SIGNER LA NOUVELLE CONVENTION ADHESION AU SERVICE médecine préventive DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET**

Monsieur le Président expose que l'article L812-3 du Code général de la Fonction Publique et le décret n°85-603 du 10 juin 1985 imposent aux collectivités et établissements employant des agents de la Fonction Publique territoriale de disposer d'un service de médecine préventive.

Le service de médecine préventive du Centre de Gestion intervient auprès de ces collectivités et établissements comme acteur de la démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail en évitant toute altération de leur santé du fait du travail.

Les missions du service de médecine préventive s'exercent dans le cadre de l'ensemble des dispositions réglementaires relatives à la santé au travail applicables :

### 1) aux agents territoriaux de droit public :

- l'article L812-3 du Code Général de la Fonction Publique,
- le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,
- le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,
- le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

### 2) aux personnels de droit privé :

- le Code du Travail.

Pour répondre à la demande de la collectivité signataire de la présente convention, il est convenu et arrêté ce qui suit, dans le cadre des textes visés ci-dessus :

### **Missions assurées par le service de médecine préventive :**

Conformément à l'article L812-3 du Code général de la Fonction Publique, les missions assurées par le service de médecine préventive ont pour objectif d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment, en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents.

Le service est également à la disposition de l'autorité territoriale pour toute question concernant les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et des maladies professionnelles et l'éducation sanitaire.

Les différentes missions assurées par le service de médecine préventive sont ainsi les suivantes :

- Surveillance médicale des agents
- Action sur le milieu professionnel correspondant au tiers temps du service de médecine préventive dans ou pour la collectivité : Prévention globale en santé et sécurité au travail
- Le service de médecine préventive assure les missions prévues aux articles 14 à 19-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985.
- Edition d'un rapport annuel d'activité.

### **Conditions financières**

Le montant annuel de la participation dû par la collectivité signataire de la présente convention en échange de ces missions, est fixé à un taux de cotisation additionnel de 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité pour les collectivités adhérentes.

Le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne a passé convention avec le Centre de gestion de la FPT du Loiret pour adhérer à son service de médecine Préventive le 5 janvier 2022. Le Centre de gestion a

réalisé la mise en conformité des conventions d'adhésion au Service de Médecine Préventive à la Réglementation générale de Protection des Données.

Le président propose à l'assemblée de se prononcer

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- autorise le président à signer l'avenant mettant fin à la convention actuelle et à signer la nouvelle convention à compter du 1er janvier 2023 ainsi que tout document utile afférent à cette délibération
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

## ➤ **RENOUVELLEMENT AGREMENT SERVICE CIVIQUE**

Vu la loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique.

Les collectivités territoriales et les établissements publics affiliés peuvent mettre en place l'engagement de service civique et ce, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Les missions de service civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par les agents à la population.

Le Président demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter l'Etat pour une demande de renouvellement d'agrément pour être une structure d'accueil pour un jeune volontaire en service civique.

Le PETR Forêt d'Orléans - Loire - Sologne versera une prestation mensuelle au volontaire suivant le barème en vigueur, les frais de déplacement (rendez-vous) seront remboursés sur le même barème que les agents de la collectivité.

Quatre conditions doivent être remplies par l'organisme d'accueil pour recourir au service civique :

- Les volontaires doivent être engagés sur des missions utiles à la société, permettant de répondre aux besoins de la population et des territoires
- Les volontaires doivent intervenir en complément de l'action des agents publics et ne doit pas s'y substituer
- Les missions proposées dans le cadre du service civique s'adressent à tous les jeunes de 16 à 25 ans et ne peuvent pas exclure les jeunes n'ayant pas de diplômes ou de qualification. Des pré requis en termes de compétences particulières, d'expérience professionnelle ou bénévole préalables ne peuvent être exigés aux volontaires. Le savoir-être et la motivation doivent prévaloir
- Le service civique doit permettre aux volontaires de vivre une expérience de mixité sociale, dans un environnement différent de celui où il évolue habituellement.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- autorise le Président à déposer la demande de renouvellement d'agrément.
- autorise le Président à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget pour le versement d'une prestation mensuelle et du remboursement des frais de déplacement.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

## ➤ **DEPRECIATION POUR CREANCE IMPAYEE**

Vu l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Vu l'état des créances impayées sur ce budget, dressé et certifié par la trésorerie.

Considérant que par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Considérant que les créances impayées depuis plus de 2 ans doivent faire l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100 % au regard du risque d'irrecouvrabilité.

Considérant que la comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants ».

Le Président informe le Comité syndical que la trésorerie a adressé au PETR un état de provisionnements des créances depuis plus de 2 ans concernant le remboursement de la TVA Châtaignier par ANTEA Groupe pour un montant de 92,09 €. Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2022 au chapitre 68 compte 6817.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- décide la création d'une provision pour dépréciation d'un montant de 92,09 €
- autorise le président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

#### ➤ DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Président informe le Comité syndical que les services comptables ont transmis au PETR un état de restes à recouvrer d'un montant de 23,55 € Bordereau 15 - titre n° 33 du 18 juillet 2019 concernant un avoir de la Société Groupama sur l'assurance multirisque.

Après vérification par les services du PETR, la société Groupama a déduit cet avoir sur la facture n° 00045400F20000348 du 19 décembre 2019 pour un montant de 23,55 €. Il y a lieu d'annuler le titre n° 33 du 18 juillet 2019 d'un montant de 23,55 € qui fait doublon.

Par conséquent, il convient de prévoir les crédits nécessaires au compte 673 pour l'annulation de ce titre.

Le Président propose au Comité Syndical d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

| Chapitre                         | Article | Désignation                               | Montant des crédits ouverts avant DM | Décision modificative | Montant des crédits ouverts après DM |
|----------------------------------|---------|-------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| 11 – Charges à caractère Général | 60622   | Carburant                                 | 1 250 €                              | - 50 €                | 1 200 €                              |
| 67 – Charges exceptionnelles     | 673     | Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 0 €                                  | + 50 €                | 50 €                                 |

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- adopte la décision modificative n°1 ci-dessus présentée
- autorise le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision modificative.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

---

## BIODIVERSITE

### ➤ RANDO BIO

Retour sur les « Cimetières Tour » le jeudi 24 novembre toute la journée à Donnery puis à Bray-Saint-Aignan.

Plus d'informations sur : [www.biodiversite-en-actions.fr](http://www.biodiversite-en-actions.fr)

---

## SANTE

### ➤ ACTUALITES

#### Attractivité du territoire

##### Le Service Sanitaire :

- accueil d'un groupe de 5 étudiants paramédicaux (kinésithérapie et psychomotricité) dans les relais Petite Enfance de la CC des Loges
- rencontre avec les étudiants le 7/11 avec la FRAPS pour leur apporter une aide méthodologique
- réflexion en cours sur une stratégie d'accueil des étudiants lors de leur semaine d'intervention en avril

Développement de la **télémédecine** : réunion de présentation du cabinet mobile de téléconsultation d'Hocôia



Le cabinet mobile





## Prévention et promotion de la santé

Evénement de sensibilisation au dépistage du **cancer colorectal** à Sully-sur-Loire le 22 mars 2023 :

- 3<sup>ème</sup> cancer le plus fréquent chez les hommes
- 2<sup>ème</sup> cancer le plus fréquent chez les femmes
- Des stands d'information, 2 ateliers dynamiques sur la nutrition et l'activité physique et des conférences par des médecins spécialistes



Le Côlon

Réalisation d'un **calendrier sportif** sur 365 jours :

- Une activité physique par jour toute l'année, proposée par des étudiants STAPS
- Calendrier perpétuel
- Pour tout public (adultes, personnes âgées, familles)
- Prévu pour septembre 2023

### Donnez votre avis !

Quel format ? Papier, numérique ?

Pour quel public ?

Le nom du calendrier ?

Une réunion de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur le 13/12/2022 a été annulée faute de participations. Cette réunion de sensibilisation au dispositif Conseiller en Environnement Intérieur : permet aux personnes souffrant de pathologies respiratoires et/ou allergiques de bénéficier d'une visite à domicile prise en charge par l'Agence Régionale de Santé et la Mutualité Française. Projet financé par l'ARS et la Mutualité Française Centre-Val de Loire sur 2022.

## CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

### ➤ FIN ET DEBUT DU CONTRAT

Les derniers dossiers de demande de subvention pour le CRST 2017-2023 devront être déposés fin décembre 2022 au PETR. Le bilan se fera à partir de fin janvier 2023.

Recensement des projets pour le CRST 2023-2029 : un courrier et un modèle de fiche projet ont été envoyés aux communes et collectivités pour connaître leurs projets qui pourraient s'inscrire dans le CRST.

### ➤ NOUVELLE POLITIQUE REGIONALE

Plusieurs points :

- Mise en place des bassins de vie à l'échelle des SCoT, sauf pour les agglomérations où plusieurs SCoT sont regroupés
- Les CRST sont construits et signés avec la Région, les PETR et les Communautés de communes. Ces dernières seront chargées de la gestion. Le contrat présentera 2 axes :  
Intensifier la transition écologique, la biodiversité et la lutte contre le dérèglement climatique  
Offrir des services de proximité  
La Région avec le PETR animera le dialogue avec chaque EPCI afin d'identifier les projets qui seront déclinés dans chaque contrat avec notamment les besoins financiers afférents.  
La Région maintient son soutien financier à l'animation territoriale transversale au sein du PETR.
- Création de maisons de la Région dans chaque département. C'est une nouvelle étape de la territorialisation de l'administration régionale.  
Il existe déjà 5 Espaces Région Centre-Val de Loire avec une mise en œuvre dans la proximité des politiques en matière de transports, de lycées, de formation professionnelle et d'orientation, d'aménagement du territoire et de développement économique.  
Création de 6 Maisons de La Région qui mettront en œuvre en plus : les mobilités avec le rôle d'AOM locale confié à la Région, l'animation et l'ingénierie territoriales avec : le volet biodiversité, les fonds européens FEDER 2021-2027 et l'instruction des aides FEADER, l'accompagnement au quotidien des acteurs locaux
- Nouvelles modalités d'A vos ID
- Les Tiers Lieux, nouveaux outils pour le développement des territoires.

Le prochain CRST du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne élaboré pour mai 2023 ne sera pas concerné par cette politique qui sera mise en place pour juillet 2023.

## CRTE

### ➤ RAPPEL DES MISSIONS

#### Les missions du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne concernant le CRTE :

1. Traduire le projet de territoire en plan d'actions opérationnel dans le CRTE
2. Identifier les financements
3. Mettre en place un suivi de la dynamique territoriale
4. Enrichir le CRTE dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue

L'élaboration du CRTE repose sur :



Recensements des projets en 2021 : 249

#### Axe A : Attractivité et compétitivité

Emploi, tourisme, numérique, développement économique, agroécologie

#### Axe B : Cohésion territoriale et sociale

Santé, services, culture, sport, habitat, cohésion des territoires

#### Axe C : Transition écologique

Efficacité énergétique, énergie renouvelable, économie circulaire, mobilités durable, prévention des risques, biodiversité, eau, urbanisme durable, qualité de l'air

### ➤ SUIVI DES PROJETS CRTE 2023 - METHODOLOGIE DE TRAVAIL

#### Recensement des projets CRTE 2023 (Déc 2022-Janv 2023)

1. Actualisation et recensement des projets CRTE 2023  
Envoi mails et courriers - Réponse avant le 31 janvier 2023 Possibilité d'un temps d'échange
2. Réalisation d'une fiche de suivi projets CRTE 2023 (4 étapes)

#### Identification des financements (Janvier 2023)

1. Organisation de réunions interne pour voir les possibilités de financement PETR
2. Participation réunion des financeurs : identification des financements Etat-Région-Département-PETR (priorités des partenaires et répartition des aides possibles) = réunion prévue le 11 janvier 2023

#### RDV Porteurs de projets - PETR (Février-Mars-Avril 2023)

1. Proposition d'accompagnement : constitution des dossiers et organisation des demandes de financement projets CRTE 2023
2. Réalisation d'un tableau détaillé du suivi des actions sur le territoire du PETR – Synthèse compte rendu

### ➤ LE FONDS VERT

#### Une gestion déconcentrée :

- 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique
- Déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets = sélection des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés
- Dépôts de demande de subvention fonds vert sur une autre plateforme que Démarches simplifiées

#### Financement de 3 types d'action :

##### 1. Performance énergétique

La rénovation énergétique des bâtiments publics locaux - Le soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets - La rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

##### 2. Adaptation au changement climatique

Prévention des inondations - Prévention des risques d'incendies de forêt - Fonds de renaturation des villes

##### 3. Amélioration du cadre de vie

Recyclage des friches - Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030

Sources (GUIDE À L'INTENTION DES DÉCIDEURS LOCAUX Ministère de la transition écologique novembre 2022)

---

## SCoT

### ➤ REUNION SRADDET

Le Conseil Régional a présenté une hypothèse de territorialisation de l'enveloppe foncière régionale aux élus le 24 novembre dernier.

La commission SCoT du PETR, réunie exceptionnellement le 30 novembre, à émis trois propositions au Président du Conseil Régional :

1. Connaître précisément la méthodologie utilisée pour arriver à cette proposition ;
2. Maintenir notre effort de réduction à 50%, car notre SCoT est déjà vertueux ;
3. Reconnaître et comptabiliser certains équipements dans une enveloppe foncière de l'Etat ou de la Région, et non en déduction de la consommation foncière de notre territoire (EPR, unités de production d'énergie verte, carrières, équipements de soin ou autoroute.

### ➤ COMPATIBILITE AU SCOT

CCVS :

Le PETR participe à toutes les réunions de personnes publiques associées pour la mise en place du PLUI.

Le PETR a donné son avis en CDAC pour un projet à Saint-Père-sur-Loire et accompagne la commune et le bureau d'étude pour un projet commercial à Bray-Saint-Aignan.

CCL : le PETR suit plusieurs révisions de PLU (Châteauneuf-sur-Loire, Fay-aux-Loges, Sandillon, Saint-Martin- d'Abbat, Tigy, Sury-aux-Bois, Saint-Denis de l'Hôtel).

CCF :

Le PETR est sollicité pour donner son avis sur la révision du PLU d'Achères-le-Marché.

Le PETR en lien avec la DDT accompagne les communes pour assurer la compatibilité de leur opération ou document d'urbanisme avec le SCoT (Neuville-aux-Bois, Loury, Trainou, Bouzy-la-Forêt, Saint-Lyé-la-Forêt).

### ➤ COMPATIBILITE AU SCOT ET REPARTITION DES LOGEMENTS PAR COMMUNES

La DDT propose une méthodologie pour la répartition par communes avec un délai de réalisation au plus vite :

- Réaliser une répartition en fonction de la croissance démographique et du nombre d'habitants ;
- Acter la répartition par une délibération de la communauté de communes ainsi qu'une délibération par commune.

### ➤ SUIVI DU SCOT

#### ➤ CONSOMMATION FONCIERE

Pour le décompte de la consommation foncière et afin d'harmoniser les règles pour toutes les enveloppes du SCoT, la date d'approbation de l'autorisation d'urbanisme est retenue comme la date de décompte de l'enveloppe foncière.

Pour rappel, le PETR et les communautés de communes s'appuient sur l'outil de suivi de la consommation foncière transmis par les centres instructeurs.

Un premier bilan du SCoT sera effectué au premier semestre 2023 et pourra constituer un premier élément de suivi pour les Communautés de Communes et le PETR.

#### ➤ ENVELOPPE ECONOMIQUE

Lorsque qu'une commune demande la création d'une ZA non inscrite dans le SCoT, la commission préconise la méthodologie suivante :

1. Arbitrage par la Communauté de Communes par rapport à la liste des projets du PADD ;
2. Accord de la Communauté de Communes concernée.

La DREAL a fait un recensement des zones d'activités. L'outil sera disponible en janvier prochain.

#### ➤ ENVELOPPE EQUIPEMENT

La définition du SCoT (prescription 57 du DOO) : Equipement public sportif, de loisir, scolaire, de petite enfance et de soin (ce dernier est précisé dans le PADD). Les équipements dans le SCoT sont entendus comme des bâtiments destinés à rendre des services à la population dans le cadre de l'accueil de nouveaux habitants ou de l'évolution de sa population (vieillesse, entrée à l'école...).

Un recensement est à faire pour chaque commune et Communautés de communes :

- CCF : le recensement est fait
- CCVS : le recensement sera fait dans le cadre du PLUi.
- CCL : recensement à faire

### ➤ GROUPE DE TRAVAIL FRICHES

Un groupe de travail sur les friches va être constitué avec comme objectifs : Se réunir au premier trimestre 2023 ; Préparer des éléments de définition et défricher le terrain ; Présenter les réflexions en commission SCoT ; Proposer des axes de travail prioritaires...

## COT Enr

### ➤ INFORMATIONS

Les rendez-vous se poursuivent : Ardon : Bâtiments communaux, Dampierre-en-Burly: Isolation et chauffage d'un gymnase, Saint-Benoit-sur-Loire: Géothermie pour une école et un collège privés, Châteauneuf-sur-Loire : Géothermie pour l'IME, Vannes-sur-Cosson : Géothermie pour la mairie, école, cantine, Férolles : étude pour l'installation d'une chaudière bois utilisant du miscanthus pour chauffer des bâtiments agricoles.

## Un travail partenarial pour réunir tous les acteurs

La 5<sup>ème</sup> rencontre des COT EnR de la région a eu lieu le 24 octobre à Vierzon et a réuni tous les acteurs du COT EnR sur la Région.

Au niveau du PETR FOLS, le bilan du partenariat avec FIBOIS (conseil technique multi énergie gratuit) est très positif.

**L'ADEME nous a informé que le financement du COT 3.0 est assuré.**

Le programme COT Energies Renouvelables est un levier pour les collectivités ou les entreprises pour passer à une énergie décarbonée notamment face à la hausse du prix de l'énergie.

### A venir

- 5 janvier : le PETR FOLS organise une réunion de travail avec CAP Loiret réunissant les 2 autres PETR et les techniciens de l'ADEME et de FIBOIS.
- 26 janvier : le PETR est également à l'initiative d'un groupe de travail avec les PETR et les techniciens du Loiret pour faire un bilan mi-parcours du COT 2.0.

L'ADEME organise un voyage du 6 au 13 mars 2022 pour visiter les installations ENR réalisées. Sur le PETR, ce sera la visite des serres aux crudettes, et la Cosmetic Park l'Oréal

## MOBILITE

### ➤ ACTUALITES

## Convention avec Orléans Métropole



Travail avec **TOPOS** pour flécher des arrêts pertinents sur le territoire de la métropole

Rencontre avec **Orléans Métropole** : élus puis services d'accord pour une expérimentation avec 3-4 arrêts sur leur territoire

**Projet de convention** entre nos 2 structures



PETR a travaillé sur une convention décrivant le rôle de chacun



ne convient pas à Orléans Métropole qui veut d'abord une première convention qui stipule que le PETR souhaite déployer un service de mobilité hors de son territoire

La **Loi d'Orientation des Mobilités** complexifie les choses : échanges avec la Région à prévoir



## Plan de communication

Après analyse des atouts / faiblesses du dispositif Rezo Mobicoop, **définition d'un plan de communication** pour dynamiser la pratique de l'autostop et du covoiturage sur le territoire et davantage faire connaître ces deux services

| Objectifs opérationnels                                                                                          | déc-22 | janv-23 | févr-23 | mars-23 | avr-23 | mai-23 | juin-23 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------|---------|---------|--------|--------|---------|
| 1-Sensibiliser les salariés des CC et des communes                                                               |        |         |         |         |        |        |         |
| 2-Informer les habitants à travers les outils de communication des CC                                            |        |         |         |         |        |        |         |
| 3-Co-construire une méthodologie de travail avec les CC pour sensibiliser les entreprises                        |        |         |         |         |        |        |         |
| 4-Sensibiliser et informer les habitants en proposant aux collectivités un « kit de communication personnalisé » |        |         |         |         |        |        |         |
| 5-Intervenir dans les associations en lien avec la mobilité                                                      |        |         |         |         |        |        |         |
| 6-Insister sur la communication numérique                                                                        |        |         |         |         |        |        |         |
| 7-Organiser des animations pour sensibiliser le grand public                                                     |        |         |         |         |        |        |         |
| 8-Réfléchir à un événement grand public                                                                          |        |         |         |         |        |        |         |
| 9-Permettre à des structures relais de présenter et de communiquer                                               |        |         |         |         |        |        |         |
| 10-Organiser des échanges réguliers avec Mobicoop                                                                |        |         |         |         |        |        |         |



---

## COT Transition/Economie Solidaire

### ➤ ETUDE ECONOMIE CIRCULAIRE

Pas d'accompagnement méthodologique de l'ADEME donc volonté de faire appel à une AMO.

3 prestataires ont fait une offre et l'offre retenue est celle de BL évolution pour un montant de 20 814 € TTC : connaissance du territoire, mutualisation de réunions avec la démarche climat-air-énergie...

### ➤ VOLET CLIMAT-AIR-ENERGIE

Un accompagnement méthodologique va être réalisé par des conseillers mis à disposition par l'ADEME : 2 conseillers du cabinet BL évolution vont suivre le territoire et des ateliers thématiques seront organisés dans chaque CC avec les services.

---

## PAT

### ➤ LA SUITE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Une convention de partenariat signée avec la Chambre d'Agriculture (jusqu'au 15 septembre 2023) permet de suivre 10 nouveaux établissements de restauration collective.

Une réunion de lancement a eu lieu le 23 novembre à Châteauneuf-sur-Loire à destination des chefs de cuisine, gestionnaires, élus avec des échanges sur l'accompagnement des établissements (formation, temps d'échanges...), un témoignage du restaurant scolaire de Châteauneuf-sur-Loire, une présentation des actualités réglementaires EGALIM et une visite du restaurant scolaire.

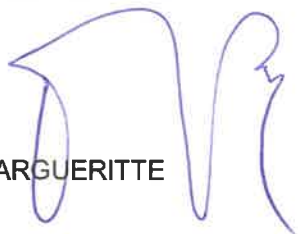
Par la suite un accompagnement individuel est prévu, ainsi qu'une 3ème journée de formation sur les repas végétariens, et enfin une visite de l'EARL Aribaud à Férolles avec présentation de la plate-forme « Manger Bio en Centre-Val de Loire ».

Le prochain comité PAT aura lieu en janvier 2023 avec pour le sujet : les solutions logistiques / approvisionnement de proximité pour la restauration collective locale.

Fait à Jargeau, le 21 décembre 2022

Le secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE



Le Président,  
Maire de Seichebrières,  
Conseiller Départemental de Loiret

M. Philippe VACHER

